

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 8, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:46 p.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I am Mi'kmaq Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

Before we begin our meeting, I would like to ask everyone in the room to please refrain from leaning in too close to the microphone or remove your earpiece when doing so. This will avoid any sound feedback that could negatively impact the committee staff in the room.

I would like to begin by asking our committee members to introduce themselves and indicate what province or territory they come from.

Senator Arnot: Good evening. I'm David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan. It's nice to see everybody here today.

Senator LaBoucane-Benson: Good evening. Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory in Alberta.

Senator Hartling: Nancy Hartling, a senator from New Brunswick.

Senator Martin: Yonah Martin from British Columbia.

Senator Coyle: Mary Coyle from Antigonish, Nova Scotia.

Senator Greenwood: Margo Greenwood from British Columbia.

The Chair: On that note, a warm welcome to one of our newest committee members, Senator Greenwood. Welcome, Senator Greenwood.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 février 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 46 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je tiens d'abord à souligner que nous sommes réunis aujourd'hui sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe, qui abrite aussi maintenant de nombreux autres peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits de toute l'île de la Tortue.

Je suis le sénateur Brian Francis, un Micmac d'Epekwitk, région mieux connue sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je préside le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Avant de commencer notre réunion, j'aimerais vous demander à vous tous ici présents de ne pas vous pencher trop près de votre micro ou, si vous le faites, d'enlever votre oreillette. C'est pour éviter la rétroaction acoustique, qui pourrait incommoder le personnel du comité dans la salle.

J'invite maintenant les membres du comité à se présenter en ayant soin de préciser la province ou le territoire d'où ils proviennent.

Le sénateur Arnot : Bonsoir. Je m'appelle David Arnot. Je suis un sénateur de la Saskatchewan. Je suis heureux de voir tout le monde ici aujourd'hui.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Bonsoir. Patti LaBoucane-Benson, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, sénatrice du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Greenwood : Margo Greenwood, de la Colombie-Britannique.

Le président : Sur ce, accueillons chaleureusement une nouvelle venue dans notre comité, la sénatrice Greenwood. Bienvenue, sénatrice.

Today we are continuing the series of briefings meant to inform and guide the future work of the committee. This meeting will consist of three panels broadly focused on treaties and Indigenous lands.

On this first panel, we will hear from Regional Chief for Nova Scotia and Newfoundland, Paul J. Prosper, and Kathleen Lickers, External Legal Adviser of the Assembly of First Nations.

Wela'lin, and thank you to both our witnesses for joining us tonight.

Regional Chief Prosper will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session of approximately five minutes per senator. Due to time constraints, I will ask everyone to please keep exchanges brief. To avoid interrupting or cutting anyone off, I will use this sign — sometimes it works, and sometimes it doesn't — when you have one minute left on your allocated time.

With that, I will now invite Regional Chief Prosper to begin his opening remarks. [*Indigenous language spoken*]. It's all yours.

Paul J. Prosper, Regional Chief (Nova Scotia/Newfoundland), Assembly of First Nations: *Wela'lin*, Chairperson Francis, honourable committee members.

Kwe Nituptup. Nin Teleusi Sagamaw Paul Prosper. Tele'awin, Paqtnekek Mi'kmaq Nation.

Hello, my name is Paul Prosper. I am the Assembly of First Nations Regional Chief for Newfoundland and Nova Scotia. As well, within the AFN, I am the portfolio holder for Lands, Territories and Resources. I am honoured to be here with Kathleen Lickers, who is External Adviser for the Assembly of First Nations.

I would like to begin by thanking the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples for inviting me to provide remarks on the Specific Claims Co-Development Process between the Assembly of First Nations and the Government of Canada.

By way of background, the fair resolution of specific claims is key to reconciliation between First Nations and the Crown.

As you know, this committee carried out a special study into the resolution of specific claims and issued a 2006 report titled, *Negotiation or Confrontation: It's Canada's Choice*. This study informed the work of previous governments in reforming policy and shaped the creation of the Specific Claims Tribunal.

Nous poursuivons aujourd'hui nos séances d'information visant à éclairer et à orienter nos travaux futurs. Nous accueillerons trois groupes de témoins venus nous entretenir des traités et des terres autochtones en général.

Dans le premier groupe, nous entendrons Paul J. Prosper, chef régional pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, et Kathleen Lickers, conseillère juridique externe de l'Assemblée des Premières Nations.

Wela'lin, et merci à vous deux de vous joindre à nous ce soir.

Le chef régional Prosper fera une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes, après quoi chaque membre du comité disposera de cinq minutes environ pour poser des questions. En raison des contraintes de temps, je demanderais à tout le monde d'être bref. Pour éviter d'interrompre qui que ce soit, je vais me servir de ce carton — parfois cela fonctionne, parfois non — pour indiquer qu'il vous reste une minute.

Sur ce, j'invite le chef régional Prosper à faire sa déclaration préliminaire [*mots prononcés dans une langue autochtone*]. C'est à vous.

Paul J. Prosper, chef régional (Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve), Assemblée des Premières Nations : *Wela'lin*, président Francis, honorables membres du comité.

Kwe Nituptup. Nin Teleusi Sagamaw Paul Prosper. Tele'awin, Paqtnekek Mi'kmaq Nation.

Bonsoir, je m'appelle Paul Prosper. Je suis le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations pour Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Au sein de l'APN, je suis aussi responsable du portefeuille des terres, des territoires et des ressources. Je suis honoré d'être ici en compagnie de Kathleen Lickers, conseillère externe pour l'Assemblée des Premières Nations.

J'aimerais d'abord remercier le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones de m'avoir invité à présenter des observations sur le processus d'élaboration conjointe des revendications particulières entre l'Assemblée des Premières Nations et le gouvernement du Canada.

Rappelons d'abord que le règlement équitable des revendications particulières est essentiel à la réconciliation entre les Premières Nations et la Couronne.

Comme vous le savez, le comité a mené une étude spéciale sur le règlement des revendications particulières et a publié en 2006 un rapport intitulé *Négociations ou affrontements : le Canada a un choix à faire*. Ce rapport a guidé les efforts des précédents gouvernements dans la réforme des politiques et a mené à la création du Tribunal des revendications particulières.

As this committee has noted, the failure to resolve claims in a fair and timely manner leads to greatly increased costs for both First Nations and the Crown. The primary roadblock to claims resolution is Canada's ongoing conflict of interest in the process: it manages and accepts claims against itself based on its own legal advice; it directly funds the process as a program; it controls the pacing of negotiations; and it sets limits on who can access the tribunal.

For generations, First Nations have called for the creation of a fully independent specific claims process as the best way to ensure a fair process and successful negotiated settlement agreements. There have been over 50 separate calls for an independent process dating back to the early 20th century.

While considerable progress has been made, such as the establishment of the Specific Claims Tribunal, more must be done to ensure the fair and timely resolution of specific claims.

In particular, the specific claims process must reflect the four principles identified by First Nations-in-Assembly, that is, the honour of the Crown; no arbitrary limits on financial compensation; independence of all aspects of claims resolution; and the recognition of Indigenous laws.

The Government of Canada has committed to working with the AFN to ensure a fairer and more equitable specific claims process that accommodates the resolution of claims.

Specific Claims Co-Development: On November 3, 2022, I joined Minister Miller in a public ceremony in Halifax to launch the AFN-Canada Specific Claims Implementation Working Group. The launch of this working group marks a significant advancement in our collective efforts to improve the specific claims process.

The implementation working group brings together senior officials from the AFN and CIRNAC to direct the co-development of reforms to the specific claims process, including the creation of an independent centre. The working group will rely on a series of technical task groups to provide expert advice on required legislative amendments and policy reforms. The Specific Claims Implementation Working Group has met regularly since November 2022 and is scheduled to meet throughout 2023. We expect the co-development process to be based on the principles of co-development identified by the AFN. This includes a co-development process that must be transparent and principled, a process between equals and flexible.

Comme le comité le sait bien, le défaut de régler ces revendications avec promptitude et équité fait augmenter grandement les coûts tant pour les Premières Nations que pour la Couronne. Le principal obstacle au règlement est le conflit d'intérêts permanent où se trouve le Canada : c'est lui qui gère et accepte des revendications portées contre lui-même, en fonction de ses propres conseils juridiques; c'est lui qui finance directement le processus, à titre de programme; c'est lui qui impose le rythme des négociations; c'est lui enfin qui décide qui peut accéder au tribunal ou non.

Depuis des générations, les Premières Nations réclament la création d'un processus qui soit entièrement indépendant, car c'est la meilleure façon d'en assurer l'équité et d'aboutir à des ententes dûment négociées. Depuis le début du XX^e siècle, il y a eu plus de 50 appels distincts en faveur d'un processus indépendant.

Bien que des progrès considérables aient été réalisés, comme l'institution du Tribunal des revendications particulières, il faut en faire davantage pour assurer un règlement équitable et rapide des revendications.

Notamment, le processus de règlement des revendications particulières doit respecter les quatre principes énoncés par l'Assemblée des Premières Nations, c'est-à-dire l'honneur de la Couronne, l'absence de toute limite arbitraire à l'indemnisation financière, l'indépendance de tous les aspects du règlement des revendications, et la reconnaissance des lois autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec l'APN pour assurer un processus de règlement plus juste et plus équitable.

Élaboration conjointe des revendications particulières : le 3 novembre 2022 à Halifax, j'ai participé avec le ministre Miller au lancement officiel du Groupe de travail APN-Canada sur la mise en œuvre des revendications particulières, qui marque un progrès important dans nos efforts collectifs pour améliorer le processus.

Dans ce groupe de travail, des hauts représentants de l'APN et de RCAANC apportent conjointement des réformes au processus de règlement des revendications particulières, dont la création d'un centre indépendant. Le groupe de travail comptera sur une série d'équipes techniques pour lui fournir des conseils d'experts sur les modifications législatives et les changements de politiques nécessaires. Le Groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières se réunit régulièrement depuis novembre 2022 et est censé le faire tout au long de 2023. Nous nous attendons à ce que le processus d'élaboration conjointe soit fondé sur les principes qui ont été définis par l'APN, notamment qu'il soit transparent et raisonné, flexible et mené entre égaux.

The Specific Claims Implementation Working Group will seek to develop a consensus-based proposal for reform that is consistent with AFN mandates and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. The Specific Claims Implementation Working Group plans to submit this consensus-based proposal to cabinet and First Nations-in-Assembly for consideration by winter 2024.

Once this proposal is accepted by the cabinet and approved by First Nations-in-Assembly, the AFN and CIRNAC anticipate drafting a bill regarding the establishment of an Independent Specific Claims Resolution Centre.

To conclude, the AFN and the Government of Canada have a shared commitment to improve the current process, including by creating an independent centre for the resolution of specific claims. We look forward to making progress with the Government of Canada to achieve what numerous studies, reports and international law requires — a fair and equitable process to facilitate the negotiation of First Nations claims.

I wish to thank the Senate committee once again for this invitation and its ongoing interest in improving the resolution of First Nations' claims. We would now like to welcome any questions or comments from committee members. *Wela'liog*.

The Chair: *Wela'liog*, Chief Prosper. In your view, are there priority areas related to treaties and/or specific claims that could be studied by the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples and, if so, could you please explain?

Mr. Prosper: Thank you for that question, Senator Francis.

There are a number of issues that I believe warrant further research. For example, one of the foundational documents for the need for a truly independent specific claims process is the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, which is not only an international instrument but is now domestic law with the adoption of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act.

There are a number of matters I believe require, and I believe warrant, further research. One is the incorporation and consideration of Indigenous laws. That's the advantage of this partnership and this co-development process between First Nations and the Government of Canada. We are in the position to educate government representatives on what these Indigenous laws mean, because the overall focus of that would be for greater negotiated settlements based on customs and traditions of Indigenous peoples.

Le Groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières cherchera à obtenir un consensus sur une proposition de réforme conforme aux mandats de l'APN et à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il prévoit soumettre cette proposition de réforme à l'examen du Cabinet et de l'Assemblée des Premières Nations d'ici à l'hiver 2024.

Une fois la proposition acceptée par le Cabinet et approuvée par l'Assemblée des Premières Nations, cette dernière et RCAANC prévoient rédiger un projet de loi concernant la création d'un centre indépendant de règlement des revendications particulières.

En conclusion, l'APN et le gouvernement du Canada se sont engagés à améliorer le processus actuel, notamment en confiant à un centre indépendant le règlement des revendications particulières. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec le gouvernement du Canada à atteindre ce qu'exigent de nombreuses études, de nombreux rapports et le droit international : un processus juste et équitable pour faciliter la négociation des revendications des Premières Nations.

Je remercie à nouveau le comité sénatorial de cette invitation et de son intérêt soutenu à améliorer le règlement des revendications des Premières Nations. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions et à réagir à vos observations. *Wela'liog*.

Le président : *Wela'liog*, chef Prosper. À votre avis, est-ce qu'il y a des enjeux prioritaires liés aux traités ou aux revendications particulières sur lesquels pourrait se pencher le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones et, le cas échéant, pourriez-vous s'il vous plaît nous expliquer?

M. Prosper : Je vous remercie de cette question, monsieur le sénateur.

Il y a un certain nombre d'enjeux qui, à mon avis, méritent un plus ample examen. Par exemple, un des documents sur lesquels s'appuie la nécessité d'un processus de règlement des revendications particulières véritablement indépendant est la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui est non seulement un instrument du droit international, mais aussi maintenant du droit national depuis l'adoption de la Loi concernant la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Il y a un certain nombre d'enjeux qui, à mon avis, exigent et méritent une recherche plus poussée. Le premier est l'incorporation et la prise en compte des lois autochtones. C'est l'avantage de ce partenariat et de cette démarche d'élaboration conjointe entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada. Nous sommes en mesure d'enseigner aux représentants de l'État ce que signifient ces lois autochtones, parce que l'objectif global serait de négocier des règlements fondés sur les coutumes et les traditions des peuples autochtones.

The Chair: Thank you very much. We will now go to our deputy chair, Senator David Arnot.

Senator Arnot: Thank you, Chief Prosper, for coming today and advising us how things are going.

I have a general overall question. What do you want the Senate committee to do to support your position vis-à-vis the Government of Canada? Is there anything specific?

I could make a couple of comments. I think the kind of independence the process needs is that of judicial independence, which would be the highest form of independence, so that none of the parties in the process could be importuned in any way.

I also think that if there is a dispute in the process, that the mechanism that everyone should go to is a mediation process as opposed to litigation, because I find that too often the Department of Justice loves to litigate, and they're very good at it, but it is not a way to get to a good end result.

I'm really interested to know what your feeling is about the support for the kinds of resources you need or this whole process needs, because I think that's critical. I also think that these resources should be such that there is a level playing field for all the parties in the process, and that should be acknowledged. I'm hoping that you're going to tell me that you're successful so far in discussing issues such as funding and those levels.

I certainly agree with you that the honour of the Crown is the fundamental principle that's at stake in any of these issues. Too often, the honour of the Crown has not been met. In fact, the opposite, and there is lots of evidence of that.

What do you need us to know, and what do you want us to do to support your work, sir?

Mr. Prosper: Thank you for that question, senator.

I think the important thing that is coming to the forefront here is the recognition that there exists a fundamental conflict here where you have the federal government as not only the defendant in a claim but also having quite a bit of control over the process, not only with respect to negotiations but also to funding and accepting of claims against itself. There is a need to recognize that inherent conflict and to create a mechanism by which that conflict is removed.

With the creation of the specific claims independent resolution centre, it would have that ability to be truly independent. It would be funded independently, and it would allow for more of a consensus-based approach to resolving fundamental aspects

Le président : Merci beaucoup. Nous passons maintenant à notre vice-président, le sénateur David Arnot.

Le sénateur Arnot : Merci, chef Prosper, d'être ici aujourd'hui et de nous conseiller sur le cours des choses.

J'ai une question d'ordre général. Que voulez-vous que le comité sénatorial fasse pour appuyer votre position vis-à-vis du gouvernement du Canada? Est-ce qu'il y a quelque chose en particulier?

Je pourrais faire quelques observations. Je pense que la sorte d'indépendance dont le processus a besoin est d'ordre judiciaire, qui serait la forme la plus élevée d'indépendance, de sorte qu'aucune des parties au processus ne puisse être importunée de quelque façon que ce soit.

Je pense aussi qu'en cas de différend, le recours vers lequel tout le monde devrait se tourner est la médiation plutôt que la poursuite judiciaire. Je trouve que trop souvent, le ministère de la Justice adore plaider devant les tribunaux, où il excelle d'ailleurs, mais ce n'est pas ainsi qu'on aboutit à un bon résultat final.

J'aimerais vraiment avoir votre opinion sur le financement des ressources dont vous avez besoin, ou dont tout le processus a besoin, car je pense que c'est essentiel. Je pense aussi que ces ressources devraient être telles que les règles du jeu soient les mêmes pour toutes les parties, et que ce soit reconnu. J'espère vous entendre me dire que vous avez du succès jusqu'à présent à discuter de questions comme les niveaux de financement nécessaires.

Je conviens tout à fait avec vous que l'honneur de la Couronne est le principe fondamental qui est en jeu dans tous ces dossiers. Trop souvent, la réalité n'est pas à la hauteur de ce principe. En effet, on ne manque pas d'exemples qui sont loin de faire honneur à la Couronne.

Que voulez-vous porter à notre connaissance et que voulez-vous que nous fassions pour appuyer votre travail, monsieur?

M. Prosper : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur.

Ce qui importe ici en premier lieu, c'est de reconnaître qu'il existe un conflit inhérent dans le fait que le gouvernement fédéral est non seulement le défendeur dans une cause de revendication, mais qu'il exerce aussi pas mal de contrôle sur le processus, en ce qui concerne non seulement les négociations, mais aussi le financement et l'acceptation de revendications portées contre lui-même. Il faut reconnaître ce conflit inhérent et créer un mécanisme pour l'éliminer.

La solution passe par la création de ce centre indépendant de règlement des revendications particulières, qui serait financé de façon indépendante et qui permettrait de miser davantage sur le consensus pour régler des aspects essentiels des revendications.

related to specific claims. It will not seek to replace the Specific Claims Tribunal — the tribunal is there to render binding decisions — but it would provide a necessary mechanism to allow true independence through all aspects of claim submission, negotiation, validation, and things of that nature. One would imagine that it should have the sufficient funds to carry out that specific mandate.

I believe that will go a long way to, as you mentioned previously, levelling the playing field. I entrust and I hope that co-development of this process essentially means that, where we are equal partners within this process of developing a consensus-based model and we have the mechanisms in place to allow a certain level of flexibility to ensure that things can take place to provide innovative ways of reaching solutions that are both fair and efficient.

Senator Arnot: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you very much for that presentation. It's really interesting, and I'm hoping to read a little bit more about the work that you're doing.

I come from Alberta, and the relationship between many of the First Nations in Alberta and the AFN hasn't been, shall we say, the greatest as of late. In your co-development process, are you doing any consultations with First Nations in general? Is there a way to bring some of the First Nations who are not necessarily as active in the AFN currently into the fold and do extra consultation? I'm thinking specifically of Billy Joe Laboucan up in northern Alberta, who has some specific experiences with their land claim and being quite a new reserve. I wonder if there's space for them to inform this co-development process.

Mr. Prosper: Thank you for that question, senator.

I certainly agree with your mention of the need in the First Nations Indigenous people context to consult internally with as many Aboriginal groups, Indigenous groups and organizations throughout the country. Part of this co-development process for a specific claims independent resolution centre has been founded upon an extensive engagement throughout Canada amongst First Nations groups and organizations. A number of engagement sessions were held, and real input was provided by those First Nation groups and organizations to the AFN. Once the findings of that report were published, it was made available on the AFN website for further comment.

There are also mechanisms within this co-development process from the AFN's perspective that allow for important feedback both on a technical and political level. We do have the chief's committee on claims, which has representation throughout Canada from First Nation groups and organizations. Certainly, there are the chiefs in assembly who come together to

On ne cherche pas à remplacer le Tribunal des revendications particulières — le tribunal est là pour rendre des décisions exécutoires —, mais c'est un mécanisme nécessaire pour conférer une véritable indépendance à tous les aspects de la présentation des revendications, de la négociation, de la justification et des choses de cette nature. On peut imaginer qu'il disposerait des fonds nécessaires pour s'acquitter de ce mandat précis.

Je crois que cela contribuera grandement à uniformiser les règles du jeu, comme vous l'évoquiez tantôt. Je crois et j'espère que c'est ce qu'on entend par élaboration conjointe, que nous sommes des partenaires engagés à part égale dans la recherche d'un modèle consensuel, et que nous avons en place des mécanismes qui nous offrent la flexibilité nécessaire pour que les choses puissent déboucher sur des solutions novatrices qui soient à la fois équitables et efficaces.

Le sénateur Arnot : Merci.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci beaucoup pour votre exposé. C'est vraiment intéressant, et j'espère pouvoir lire davantage au sujet du travail que vous faites.

Je viens de l'Alberta, où la relation entre beaucoup de Premières Nations et l'APN n'a pas été, disons, à son mieux ces derniers temps. Dans votre processus d'élaboration conjointe, menez-vous des consultations auprès des Premières Nations en général? Y a-t-il moyen d'en amener certaines qui ne sont pas nécessairement aussi actives à l'APN à participer à des consultations supplémentaires? Je pense en particulier à Billy Joe Laboucan, dans le Nord de l'Alberta, qui vit des expériences particulières avec sa revendication territoriale et sa toute nouvelle réserve. Je me demande s'il y a de la place pour les gens comme lui dans ce processus d'élaboration conjointe.

M. Prosper : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice.

Je suis certainement d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il faut, dans le contexte des Premières Nations, consulter à l'interne le plus grand nombre possible de groupes et d'organisations autochtones au pays. Cette démarche conjointe en vue d'un centre indépendant de règlement des revendications particulières s'appuie en partie sur une vaste mobilisation de groupes et d'organisations des Premières Nations à travers le pays. Des séances de consultation ont eu lieu, et ces groupes et organisations ont vraiment pu se faire entendre auprès de l'APN. Une fois publiées, les conclusions du rapport ont été affichées sur le site Web de l'APN pour plus ample commentaire.

Il y a aussi des mécanismes dans ce processus d'élaboration conjointe qui, de notre point de vue, permettent une rétroaction importante sur les plans technique et politique. Nous avons le comité des chefs sur les revendications, où sont représentés des groupes et des organisations de Premières Nations de tout le pays. Il est certain que les chefs réunis en assemblée arriveront

provide further mandates and direction Part of the Specific Claims Implementation Working Group will also be comprised of technical experts. These are experts in various areas of Indigenous law and on Indigenous ways, and they would also be providing direction and support.

I do know that the AFN has been reaching out, and certainly our brothers and sisters in Alberta would be an important part of that, in addition to elsewhere throughout this country. I think that I'm confident we have those mechanisms to address those exact concerns you're mentioning about consultation.

Senator Coyle: Hello, Chief Prosper. Are you in Nova Scotia?

Mr. Prosper: Yes, I'm in Antigonish. You're familiar with that, senator.

Senator Coyle: Yes. It's good to see you. Thank you very much for your testimony.

This is not an area of expertise that I have, but it sounds to me from what you're saying that this is a promising direction to not only resolve some very serious process issues related to conflict of interest, related to, as you've said, levelling the playing field, but also to moving things forward to some quicker, more satisfying outcomes of this treaty negotiation process.

I'm not sure if it's fair to be asking you this, but would you be able to give us a sense of the backlog and what some of the aspirations are once this centre is up and running, hopefully by the winter of 2024, which is just a year away? I know there is a big process, and there will be some benchmarks set through that process. Is there a sense right now of here we are today, and then we're going to work really hard in the co-development of this centre, and then here is what we want to see happen once that's up and running?

Mr. Prosper: Thank you for those comments, Senator Coyle.

There is a significant backlog that exists with respect to the amount of outstanding claims that exist and the number of claims that are in the process of being negotiated or dealt with through the tribunal.

There are many examples of limited resources or ineffective processes, and just calling into question the need for independence and removal of the conflict will take us a great distance towards dealing with the backlog.

As you know, there is an arbitrary limit set for claims that are under \$150 million. That was an arbitrary limit set back in 2007. It has no consideration for the expense or inflation or indexing or things of that nature that question having a limit to begin with.

aussi avec d'autres mandats et d'autres orientations. Le Groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières comprendra des experts techniques, des gens spécialisés dans divers domaines du droit autochtone et des coutumes autochtones, qui apporteront aussi leurs avis et leur soutien.

Je sais que l'APN a tendu la main, et nos frères et sœurs de l'Alberta auront certainement un rôle important à jouer, comme ceux et celles de tout le reste du pays. Je suis convaincu que nous avons les mécanismes nécessaires pour répondre à ces préoccupations que vous soulevez au sujet de la consultation.

La sénatrice Coyle : Bonjour, chef Prosper. Êtes-vous en Nouvelle-Écosse?

M. Prosper : Oui, je suis à Antigonish, un endroit que vous connaissez bien, madame la sénatrice.

La sénatrice Coyle : Oui. Je suis heureuse de vous voir. Merci beaucoup de votre témoignage.

Ce n'est pas mon domaine de compétence, mais il me semble, à vous entendre, qu'il s'agit d'une avenue prometteuse pour non seulement résoudre des questions très sérieuses de conflit d'intérêts et, comme vous l'avez dit, uniformiser les règles du jeu, mais aussi faire avancer les choses pour obtenir des résultats plus rapides et plus satisfaisants dans ce processus de négociation des traités.

Je ne sais pas s'il convient de vous poser cette question, mais pourriez-vous nous donner une idée de l'arriéré à éponger et des attentes qu'on aura une fois que ce centre sera opérationnel, d'ici l'hiver 2024, c'est-à-dire dans un an à peine? Je sais que la tâche est considérable et qu'il y aura des points de repère établis en cours de route. Mais est-ce qu'on a une idée du point où nous sommes ici aujourd'hui, puis de la somme d'efforts qu'il faudra fournir pour établir conjointement ce centre-là, et ensuite de ce que nous voulons voir se passer une fois qu'il sera opérationnel?

M. Prosper : Je vous remercie de ces observations, madame la sénatrice.

Il y a un arriéré important en ce qui concerne le nombre de revendications en suspens et le nombre de revendications qui sont en voie de négociation ou d'arbitrage au tribunal.

Il y a de nombreux exemples de manque de ressources ou de démarches inefficaces, et le simple fait de soulever la nécessité de l'indépendance et de supprimer le conflit d'intérêts nous aidera beaucoup à rattraper le retard accumulé.

Comme vous le savez, une limite arbitraire est fixée pour les revendications, à moins de 150 millions de dollars. Elle a été établie en 2007. Elle ne tient compte ni des dépenses, ni de l'inflation, ni de l'indexation ni d'autres facteurs de cette nature qui mettent en question l'idée même d'imposer une limite.

I believe that this process will provide that mechanism for parties to come together to seek consensus on matters in a way that respects the Indigenous perspectives, Indigenous laws and legal orders which are reflected within UNDRIP. Also, it would be quite nimble and flexible, I would imagine — I would hope — to address specific issues that are also related to claims negotiation. It can potentially reference issues to the tribunal as negotiations are ongoing. There's a lot of flexibility that can occur within a consensus-based model that recognizes and respects an Indigenous perspective. It is a manner upon which the federal government can learn immensely from Indigenous legal traditions.

I believe this mechanism is much needed and will have that added benefit of seeking to address the backlog in claims as opposed to the existing processes that are available.

Senator Coyle: Thank you.

Senator Martin: Thank you, Chief Prosper.

I'm not in a position to really ask any of these questions because I'm just learning about this very specific claims process and what you're attempting to do to create an independent centre, so please forgive me if my question sounds very basic. I was wondering about the makeup of the Specific Claims Implementation Working Group. You mentioned there are some technical experts. In the overall process, how will the diverse groups of First Nations be involved?

Mr. Prosper: Thank you for that question, Senator Martin.

Regarding the Specific Claims Implementation Working Group, it's not a mystery to those who are involved within the development and negotiation of specific claims, but right from the research perspective to negotiation, key issues arise time and time again. They have a way of being approached differently, depending upon the negotiator and the situation.

A unique element of the Specific Claims Implementation Working Group is that it will seek to gain the expertise of experts throughout Canada. For example, there are Indigenous legal experts that can inform how Indigenous law and Indigenous legal orders can improve the claims resolution process. That is something we, as Indigenous people, can bring to the table. It is something that can educate our federal counterparts. We can use those methods, traditions and laws to develop a process that is truly unique. We can provide that mechanism as a precursor to the tribunal to come out with claims settlements that are consensus-based. Therein lies just one example, under the guise of co-development and in developing a consensus-based model, where we can rely on the expertise, knowledge and traditions of Indigenous peoples and also have the opportunity to hear from a

Je crois que les parties disposeront ainsi d'un mécanisme pour traiter des questions par voie de consensus, d'une manière qui respecte les points de vue autochtones, les lois autochtones et les ordres juridiques émanant de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. De plus, le mécanisme serait assez souple, j'imagine — du moins je l'espère — pour aborder des questions précises également liées à la négociation des revendications. Des questions pourraient être renvoyées au tribunal durant le cours des négociations. Il y a beaucoup de souplesse dans un modèle consensuel qui reconnaît et respecte le point de vue des Autochtones. Le gouvernement fédéral y trouve aussi l'occasion d'en apprendre énormément sur les traditions juridiques autochtones.

Je crois que ce mécanisme est grandement nécessaire et qu'il a l'avantage supplémentaire de vouloir éponger l'arriéré de revendications contrairement aux démarches qui s'offrent actuellement.

La sénatrice Coyle : Merci.

La sénatrice Martin : Merci, chef Prosper.

Je ne suis pas vraiment bien placée pour poser des questions parce que j'apprends tout juste l'existence même de ce processus des revendications particulières et de vos efforts pour créer un centre indépendant, alors veuillez m'excuser si ma question paraît simpliste. Je m'interroge sur la composition du Groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières. Vous avez dit qu'il y avait des experts techniques. Comment les différents groupes des Premières Nations pourront-ils participer à l'ensemble du processus?

M. Prosper : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice.

En ce qui concerne le Groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières, il n'y a pas de mystère pour qui participe à l'élaboration et à la négociation des revendications mêmes, mais dans la recherche que cela suppose, il y a des questions clés qui surgissent de temps à autre, et qu'il faut aborder différemment selon le négociateur et la situation.

Un élément distinctif du groupe de travail est qu'il cherchera à obtenir les avis d'experts de partout au Canada. Par exemple, des experts juridiques autochtones viendront expliquer comment le droit autochtone et les ordres juridiques autochtones peuvent faciliter le règlement des revendications. C'est une chose que nous, les Autochtones, pouvons apporter, et qui peut servir à éclairer nos homologues fédéraux. Nous pouvons utiliser ces méthodes, ces traditions et ces lois pour élaborer un processus vraiment unique. Nous pouvons offrir ce mécanisme comme précurseur au tribunal pour obtenir des règlements de revendications fondés sur des consensus. Ce n'est là qu'un exemple, sous le couvert de l'élaboration conjointe et de la création d'un modèle consensuel, où nous pouvons compter sur les avis, les connaissances et les traditions des peuples

federal perspective on some of the realities that they are facing as well as they relate to negotiating and settling specific land claims.

Senator Martin: Thank you. Just that one example illustrates how important the technical experts will be for the overall process. Thank you very much.

Mr. Prosper: Thank you.

The Chair: The floor is still open, and we still have a few more minutes for this panel.

Senator Hartling: What you're saying is very interesting. It must have been a frustrating process to get to this place, but it sounds like a really unique way to resolve these claims. In getting here and going forward, do you see resistance or challenges that are still ahead for you and the groups to get to the next place? Is there any way we can help you on that?

Mr. Prosper: Thank you for sharing those comments, senator. You're correct: It has been quite a road for many of us.

One thing I want to recognize is the role of this committee, which I believe cannot be understated. It was the report of this committee that I referenced earlier that laid the foundation for the specific claims tribunal. It was an important milestone to have an impartial body to make binding decisions outside of the framework of the traditional courts and to provide that space and mechanism for that. I recognize the efforts and the gains that have been made in the past.

To get to the future of where we need to go, under the guise of reconciliation and the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, we have to recognize some of the fundamental aspects that are related to an inherent conflict where you have the federal government negotiating, funding and guiding the process of claims against itself.

With that, there will be challenges with respect to the removal of the arbitrary limit, I would imagine. A consensus-based model offers a flexible mechanism to come to agreement on specific items that have been long plaguing the existing process. When you have that approach from an independent lens or through an independent institution that is a resolution centre, then you can attract various studies, you can address various questions and you can look into the related issues on claims settlement. You can reference those contentious items to a tribunal as negotiations take place.

autochtones et où nous avons l'occasion d'entendre le point de vue du gouvernement fédéral sur certaines des réalités qui sont les siennes et qui se rapportent à la négociation et au règlement de revendications territoriales particulières.

La sénatrice Martin : Merci. Ce seul exemple illustre l'importance des experts techniques pour l'ensemble du processus. Merci beaucoup.

M. Prosper : Merci.

Le président : Quelqu'un peut encore prendre la parole; nous avons encore quelques minutes à consacrer à ce premier groupe de témoins.

La sénatrice Hartling : Ce que vous dites est très intéressant. Cela a dû être frustrant de vous rendre jusqu'ici, on dirait une façon vraiment singulière de régler ces revendications. D'ici aux prochaines étapes, voyez-vous encore de la résistance à vaincre ou des embûches à franchir pour vous et les groupes autochtones? Pouvons-nous vous aider à cet égard?

M. Prosper : Je vous remercie de ces observations, madame la sénatrice. Vous avez raison : cela a été tout un parcours pour un grand nombre d'entre nous.

Il y a une chose que je tiens à reconnaître et sur laquelle on ne saurait trop insister : c'est le rôle que joue votre comité. C'est le rapport du comité dont je parlais tantôt qui a jeté les bases du Tribunal des revendications particulières. C'était une étape importante que d'avoir un organisme impartial pour rendre des décisions exécutoires en dehors du cadre des tribunaux traditionnels et d'aménager l'espace et le mécanisme nécessaires à cette fin. Je reconnais les efforts et les gains qui ont été accomplis dans le passé.

En ce qui concerne l'avenir où nous voulons aller, au nom de la réconciliation et du respect de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, nous devons reconnaître certains des aspects fondamentaux qui tiennent à une contradiction inhérente où le gouvernement fédéral négocie, finance et oriente un processus de revendications portées contre lui-même.

Cela dit, je suppose que la suppression de la limite arbitraire sera contestée. Un modèle consensuel offre la souplesse nécessaire pour s'entendre sur des points précis qui minent depuis longtemps le processus actuel. Lorsqu'on aborde les choses d'un point de vue indépendant ou par l'entremise d'une institution indépendante qui est un centre de règlement, on peut compter sur différentes études, répondre à différentes questions et examiner des enjeux connexes du règlement des revendications. On peut renvoyer les points litigieux à un tribunal pendant les négociations.

Getting back to your question about further consideration as we move forward and maybe a role for this standing committee, I would imagine that we would be coming back, hopefully, through this process with a consensus-based model. Hopefully, with the support of cabinet and the support of the chiefs-in-assembly, to which we are accountable, there could be a draft bill that would seek to implement this independent specific claims resolution centre. That would be a fundamental aspect to creating a fair, equitable, open, transparent and accountable process that we can all feel proud of in its development. I look forward to that day, and I thank you for your question.

Senator Hartling: Well done. I appreciate that.

Senator Greenwood: Just to let you know, Mr. Prosper, this is my fifth day on the job here. I'm going to play that card as long as I can. This is not my area of expertise, but I'll try my best.

I know there's a lot of diversity in this country in First Nations, Inuit and Métis communities. My head always goes to implementation and operationalizing these things and ideas that we have. Will there be opportunities for multiple mechanisms for nations to approach specific claims? I think the body that you're talking about — you know better than I; you've talked to everybody. I would imagine a lot of people are on board with that, but maybe some aren't. Will the opportunity for bilateral arrangements and those sorts of things still exist for people who do not choose this mechanism?

Mr. Prosper: Thank you for sharing that question, senator.

I can only imagine — and, in fact, I would envision — that a fundamental part of this process, this consensus-based model, would have a high level of flexibility within it. It undoubtedly would offer a menu of innovative ways to reach claims settlement. But also, there are undoubtedly other mechanisms available to First Nations. Litigation, courts, are always a mechanism. The tribunal itself will always be there, which could certainly provide that mechanism.

With respect to this independent specific claims resolution centre, it will provide that mechanism to allow people to come together to discuss claim specifics and hopefully will be flexible enough to consider an Indigenous perspective within the context of that — and that is a big element — but also afford itself with the opportunities to address some of the core elements of claims negotiation and settlement. With that, it provides that opportunity and mechanism. It wouldn't be binding on the parties unless they come to the stage where they find it's just not going to work out. Then there are other options. But it does provide the mechanism that can provide a menu of services, opportunities and expertise to bring parties together and to at

Pour revenir à votre question au sujet des prochaines étapes, et peut-être d'un rôle pour votre comité permanent, j'imagine que nous reviendrons, je l'espère, avec un modèle fondé sur le consensus. J'espère qu'avec l'appui du Cabinet et de l'assemblée des chefs, à qui nous rendons compte, il y aura un avant-projet de loi visant à établir ce centre indépendant de règlement des revendications particulières. Ce serait un élément essentiel d'un processus juste, équitable, ouvert, transparent et responsable dont nous puissions tous être fiers. J'ai hâte à ce jour, et je vous remercie de votre question.

La sénatrice Hartling : Bravo. Je vous comprends.

La sénatrice Greenwood : Pour votre information, monsieur Prosper, je n'en suis qu'à ma cinquième journée de travail ici, un atout que je vais essayer d'utiliser aussi longtemps que je peux. Ce n'est pas mon domaine de compétence, mais je vais faire de mon mieux.

Je sais qu'il y a beaucoup de diversité au pays dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Je pense toujours à la mise en application concrète des idées que nous avons. Est-ce que les nations pourront recourir à de multiples mécanismes pour traiter leurs revendications particulières? Je pense que le mécanisme dont vous parlez... vous le savez mieux que moi; vous avez parlé à tout le monde. J'imagine que beaucoup de gens sont d'accord, mais peut-être pas tous. Est-ce qu'il y aura encore moyen d'avoir des ententes bilatérales et ce genre de choses pour les gens qui ne choisiront pas ce mécanisme?

M. Prosper : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice.

Je ne peux qu'imaginer — en fait, je l'imagine — que ce processus, ce modèle consensuel, aurait l'avantage fondamental d'offrir une grande souplesse. Il présenterait sans aucun doute un éventail de solutions novatrices au règlement des revendications. De plus, il y a évidemment d'autres mécanismes à la disposition des Premières Nations. Les recours judiciaires sont toujours à leur disposition. Le tribunal lui-même sera toujours là, et pourrait certainement servir de mécanisme.

En ce qui concerne ce centre indépendant de règlement des revendications particulières, il permettra aux gens de se réunir pour discuter des détails des revendications et, espérons-le, il sera assez souple pour faire place au point de vue des Autochtones dans ce contexte — ce qui est un élément majeur —, mais il se donnera aussi la possibilité de s'attaquer à certains éléments centraux de la négociation et du règlement des revendications. Nous avons ici cette possibilité et ce mécanisme. Les parties n'y seraient pas tenues, à moins d'arriver à un point où elles s'aperçoivent que cela ne fonctionnera tout simplement pas. Il y aura alors d'autres options. Mais nous avons bel et bien le mécanisme qui peut offrir un éventail de services, de

least attempt to come up with a resolution to long-outstanding issues — years, decades for some.

These are outstanding legal obligations owed by the Crown. An important aspect of claims resolution is that these liabilities against the Crown, with the passage of time, are increasing on a daily basis, so it's for the benefit of all to try to resolve these claims in a more expeditious manner and in a manner that reflects not only international law but domestic law and reflects the history of the somewhat blatant conflict that exists within the existing process.

I hope that addresses your question, senator.

Senator Greenwood: Thank you.

The Chair: The time for this panel is now complete. I wish to thank Regional Chief Prosper for joining us today. We really appreciate his testimony.

I will mention to Chief Prosper and other witnesses to feel free to submit to the clerk, before February 24, any additional documents that you might want to submit.

Before we proceed to our next panel, I want to welcome our newest member, Senator Sorensen.

For our second panel, from the Treaty Relations Commission of Manitoba, we will hear from Elder Harry Bone; Treaty Commissioner Loretta Ross; and Operations Manager Angela McKay. *Wela'lin*. Thank you to our witnesses for being here tonight.

Treaty Commissioner Ross will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session of approximately five minutes per senator. Due to time constraints, I ask everyone to please keep exchanges brief. To avoid interrupting or cutting anyone off, I will hold up this sign when there's one minute left on your allocated time. We'll try to keep things moving rather smoothly.

I'll now invite Treaty Commissioner Ross to give her opening remarks.

Loretta Ross, Treaty Commissioner, Treaty Relations Commission of Manitoba: *Aanii, boozhoo*, senators.

The Treaty Relations Commission of Manitoba, TRCM, is pleased to be here on the ancestral lands of the Algonquin and Anishinaabe peoples to respond to your request for a briefing and discussion on our plans and priorities at the Treaty Relations

possibilités et d'avis d'experts pour réunir les parties et au moins tenter de les amener à régler des dossiers qui traînent depuis longtemps — des années, voire des décennies dans certains cas.

Ce sont là des obligations juridiques dont la Couronne doit s'acquitter. Un aspect important du processus de règlement des revendications, c'est qu'avec le temps, ces responsabilités de la Couronne s'alourdissent de jour en jour. Il est donc dans l'intérêt de tous d'essayer de régler les revendications dans les plus brefs délais et d'une manière qui reflète non seulement le droit international, mais aussi le droit national, de même que l'historique du conflit manifeste qui existe dans le processus actuel.

J'espère que cela répond à votre question, sénatrice.

La sénatrice Greenwood : Je vous remercie.

Le président : Le temps réservé à ce groupe de témoins est maintenant expiré. Je tiens à remercier le chef régional Prosper de s'être joint à nous aujourd'hui. Son témoignage est très apprécié.

Je signale au chef Prosper et aux autres témoins de ne pas hésiter à faire parvenir à la greffière, d'ici le 24 février, tout autre document qu'ils souhaitent nous présenter.

Avant d'accueillir notre prochain groupe de témoins, je veux souhaiter la bienvenue à notre nouvelle membre, la sénatrice Sorensen.

Pour notre deuxième groupe de témoins, nous entendrons, de la Commission des relations découlant des traités du Manitoba, l'ainé Harry Bone, la commissaire aux traités Loretta Ross et la directrice exécutive Angela McKay. *Wela'iin*. Merci à nos témoins d'être parmi nous ce soir.

La commissaire Ross fera une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes qui sera suivie par la période de questions et réponses. Chaque sénateur disposera d'environ cinq minutes. En raison des contraintes de temps, je vous demande à tous d'être brefs. Pour éviter d'interrompre un intervenant, je lèverai ce carton à une minute de la fin du temps qui lui est alloué. Nous allons essayer de procéder rondement.

J'invite maintenant la commissaire aux traités Ross à prononcer sa déclaration préliminaire.

Loretta Ross, commissaire aux traités, Commission des relations découlant des traités du Manitoba : *Aanii, boozhoo*, sénateurs.

La Commission des relations découlant des traités du Manitoba est heureuse d'être ici sur les terres ancestrales des peuples algonquin et anishinaabe en réponse à votre invitation de participer à une rencontre d'information et de discussion sur les

Commission. We are certainly proud of what has been accomplished to date and eager to proceed.

I am Loretta Ross, current and third commissioner in this ongoing undertaking. I am joined by elder, as you've heard, scholar, teacher, leader Dr. Harry Bone, and by Angela McKay, our operations manager, who are two of the pillars of this commission reflecting the wisdom and abilities of our First Peoples.

Senators, you represent another pillar in this joint undertaking, this treaty relationship we share in Canada. We are all treaty people here.

So let me brag about what we have been up to together and discuss how much more we must accomplish together.

Most recently, the commission established its Treaty Knowledge Centre, the Agowiidiwinan Centre, which opened on December 15, 2022. Agowiidiwinan is an Anishinaabemowin word that means "treaties" or "bringing things together."

The centre is located in Treaty 1 territory in the heart of Winnipeg, Manitoba, at the junction of the Red and Assiniboine Rivers. These lands are the ancestral lands of the Dakota, Anishinaabe and Ininew peoples and has become the homeland of the Métis. The site is known as The Forks and is an historically significant location for First Peoples and Canadians. The Forks is Winnipeg's main tourist destination and experiences over 4 million visitors annually.

The goal of the centre is to become a centre of excellence for learning about the treaties and the treaty relationships as well as a site for training sessions and special events. The project is a partnership between the Treaty Relations Commission of Manitoba and the Forks Renewal Corporation and is made possible through funding from PrairiesCan.

The development of the centre is built on our successes in education and partnerships. The TRCM worked with elders to create the vision for a space that will store and share oral, historical and archival information related to the treaties. The centre itself, as mentioned, is located just steps from where the Red and Assiniboine Rivers meet and where First Nations people camped, lived and traded for more than 6,000 years. We feel the spirit of our ancestors here and think that they are guiding us to move forward together.

One of the centre's key messages is we are all treaty people, and the commission hopes that the centre will help Canadians increase their understanding and appreciation of treaties and our shared responsibilities as treaty partners. The commission has

plans et les priorités de notre commission. Nous sommes certes très fiers de ce qui a été accompli à ce jour et impatients de commencer.

Je m'appelle Loretta Ross et je suis la troisième commissaire à participer à ce projet. Comme vous venez de l'entendre, je suis accompagnée d'un aîné, à la fois un érudit professeur et un dirigeant, M. Harry Bone, ainsi que d'Angela McKay, notre directrice exécutive. Ces deux piliers de notre commission reflètent la sagesse et les compétences de nos Premières Nations.

Sénateurs, vous représentez un autre un pilier de ce projet commun, de cette relation fondée sur les traités que nous partageons au Canada. Nous sommes tous visés par les traités.

Permettez-moi donc d'évoquer avec fierté tout ce que nous avons accompli ensemble avant d'enchaîner sur tout ce qu'il nous reste à accomplir.

La commission a récemment créé un centre de diffusion du savoir sur les traités, le Treaty Knowledge Centre ou Agowiidiwinan Centre, inauguré le 15 décembre dernier. Dans la langue anishinaabemowin, *agowiidiwinan* signifie « traités » ou « se mobiliser ».

Le centre est situé dans le territoire visé par le Traité n° 1, au cœur de Winnipeg, au Manitoba, à la jonction des rivières Rouge et Assiniboine. Ce sont les terres ancestrales des peuples dakota, anishinabe et ininew et elles sont devenues la patrie des Métis. Le site, appelé La Fourche, revêt une importance historique pour les Premières Nations et les Canadiens. Principal attrait touristique de Winnipeg, La Fourche accueille plus de 4 millions de visiteurs par année.

Le centre s'est donné comme objectif de devenir un centre d'excellence pour l'acquisition de connaissances sur les traités et les relations découlant des traités, tout en accueillant des séances de formation et des événements spéciaux. Le projet est réalisé en partenariat par la Commission des relations découlant des traités du Manitoba et la Forks Renewal Corporation, et il est rendu possible grâce au financement de PrairiesCan.

La création du centre est le fruit de nos succès dans le milieu de l'éducation et de nos partenariats. La commission a travaillé avec des aînés pour concevoir un espace qui abritera et diffusera l'information transmise oralement, les données historiques et les archives relatives aux traités. Comme je l'ai dit, le centre est situé à deux pas de la jonction des rivières Rouge et Assiniboine où les Premières Nations ont campé, vécu et fait du commerce pendant plus de 6 000 ans. Nous sentons flotter l'esprit de nos ancêtres ici et nous croyons qu'ils nous guident sur le chemin que nous parcourons ensemble.

L'un des messages clés que transmet le centre, c'est que nous sommes tous visés par les traités. La commission espère que le centre aidera les Canadiens à mieux comprendre et apprécier les traités ainsi que nos responsabilités communes en tant que

grown in relevance over time, and its priorities can be expected to evolve.

With respect to education, treaty education is a key success of the commission and remains a current and evolving priority. Since 2010, teacher resources have been developed and implemented into provincial, First Nations local-controlled schools and privately funded schools. A priority of the commission is to have treaty education as a mandatory part of the education curriculum in the province taught at all grades, beginning in kindergarten to Grade 12. We have developed and are also hoping to bring in as a mandatory part of that education a capstone Grade 12 course on treaties, separate and apart from Indigenous study courses, a standalone course on treaties itself. It is to serve as a requirement for graduation for all students within Manitoba.

In terms of the public, over the past few years, requests for public education have gone beyond just learning about the treaties. The public is seeking more engagement and looking for tools on how to take action to support reconciliation. A priority is to offer more treaty education opportunities to increase public engagement and learning. Various speaker series and special public events in the Agowiidiwinan Centre are part of these opportunities.

With respect to government, we also look to work and develop treaty training with governments and government agencies. Public officials and public servants have a significant role when it comes to treaties. Through treaty education, we hope that this will guide government policies and aid in the facilitation of treaty implementation.

Research is a key initiative of the commission and remains an ongoing priority. Oral history is an important component of understanding the treaty relationship, and one of the highlights of our research efforts is a four-volume treaty elders teaching series. This series covers who we are as treaty people, our relations with the land, our relations with newcomers and the idea that we are all treaty people.

Currently in progress, the commission will be publishing *Minigoowisiwin: Our Spiritual and Natural Teachings*, authored by Dr. Elder Harry Bone, who is here with me today, and former Treaty Commissioner Elder Dennis White Bird. *Minigoowisiwin* provides foundational Anishinaabe teachings that are at the heart of the treaties. The teachings in this publication focus on Anishinaabe sources and help to understand the wisdom and values of Anishinaabe people. We view this as a fundamental part of understanding the First Nation world view and therefore

partenaires de traités. Au fil du temps, la commission n'a cessé de prendre de l'importance et on peut s'attendre à ce que ses priorités évoluent.

Sur le plan de l'éducation, l'enseignement des traités est un grand succès de la commission et cela demeure une priorité qui ne cesse d'évoluer. En 2010, nous avons créé des ressources didactiques que nous avons déployées dans les écoles provinciales, les écoles dirigées par les Premières Nations et les écoles financées par le secteur privé. Une priorité de la commission est de faire en sorte que l'histoire des traités devienne une matière obligatoire dans la province, à tous les niveaux, de la maternelle à la fin du secondaire. Nous avons élaboré un cours de 12^e année sur les traités, distinct des cours sur les Autochtones, et nous espérons qu'il deviendra obligatoire. Ce devrait être un prérequis à l'obtention d'un diplôme pour l'ensemble des étudiants du Manitoba.

En ce qui concerne le public, les demandes d'information que nous avons reçues au cours des dernières années de la part de citoyens dépassent la simple demande de renseignements sur les traités. Les gens souhaitent se mobiliser davantage et cherchent des outils qui leur permettront de promouvoir concrètement la réconciliation. L'une de nos priorités est d'offrir plus de possibilités d'information sur les traités afin d'accroître la mobilisation et favoriser l'apprentissage des citoyens. À cette fin, le centre Agowiidiwinan organise une série de conférences et d'événements publics spéciaux.

Nous cherchons également à collaborer avec les gouvernements et les organismes gouvernementaux à l'élaboration d'un programme de formation sur les traités. Les représentants gouvernementaux et les fonctionnaires ont un rôle important à jouer en ce qui concerne les traités. Nous espérons qu'une formation en la matière les guidera dans l'élaboration de politiques gouvernementales et facilitera la mise en œuvre des traités.

La recherche est une initiative clé et une priorité constante de la commission. L'histoire orale est essentielle pour comprendre les relations fondées sur les traités; l'un des résultats marquants de nos efforts de recherche est une série de quatre volumes regroupant les enseignements des aînés sur les traités. Cette série explique notamment qui nous sommes en tant que signataires de traités, nos liens avec la terre, nos relations avec les nouveaux arrivants et l'idée que nous sommes tous visés par les traités.

La commission publiera *Minigoowisiwin: Our Spiritual and Natural Teachings*, un document en cours de rédaction, cosigné par l'aîné Harry Bone, qui m'accompagne aujourd'hui, et l'aîné Dennis White Bird, ancien commissaire des traités. *Minigoowisiwin* regroupe des enseignements anishinabes fondamentaux qui sont au cœur des traités. Ces enseignements sont tirés de sources anishinabes et permettent de comprendre la sagesse et les valeurs du peuple anishinabe. Nous pensons que ces enseignements sont essentiels pour comprendre la vision du

the First Nation understanding of the treaty relationship. This is a critical aspect of facilitating the implementation of treaties as well.

The commission has increasing relevance in the context of reconciliation, and from a treaty perspective, treaty implementation is reconciliation. This is where our future priorities lie and where the commission can take on an active role in its neutral capacity to facilitate treaty implementation research, discussions and much more.

In closing, I want to invite the senators to come to our new Treaty Knowledge Centre, the Agowiidiwinan Centre, in Treaty 1 territory in Winnipeg and experience the beauty of the place and learn from our elders and knowledge keepers.

Meegwetch, thank you very much.

The Chair: Thank you, Treaty Commissioner Ross.

Before we go to questions, I wish to remind everyone in the room to please refrain from leaning in too close to the microphone, or remove your earpiece when doing so.

I'm going to open up by asking the first question, Treaty Commissioner Ross, and you may have touched on it in your opening remarks, but I'll ask it again. It is for clarity. In your view, are there priority areas related to treaties and/or specific claims that could be studied by the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples? If so, please explain.

Ms. Ross: Thank you for your question.

The function and role of the Treaty Commissions and what role they can continue to play in the treaty implementation, the mandate of — and I'm speaking about our mandate in Manitoba, which has, of course, education, research and facilitation as part of it. Unlike our sister organization, the Treaty Commission in Saskatchewan, we don't have a mandatory treaty table which requires the parties to come together. We have a facilitative role, which is a softer aspect to it. So with the roles of the commissions, how the commissions can certainly help to facilitate dialogue to bring the parties together to discuss the issues? What are the priorities of the government? What are the priorities related to treaty implementation? Are there impartial bodies that we can also look to that can help make decisions related to treaty? There are still a lot of outstanding treaty-related issues, talking about the relational aspect of treaties but also the specific Queen's promises and other types of related issues stemming from the written text of the treaty. I think how we move forward on treaty implementation and what government needs to do to be able to move that forward in a meaningful way, certainly there could be a lot of research done in that area.

monde des Premières Nations et donc la manière dont ces dernières perçoivent les relations fondées sur les traités. Il s'agit d'un outil essentiel qui facilitera la mise en œuvre des traités.

La commission joue un rôle de plus en plus important dans le contexte de la réconciliation et, dans l'optique des traités, la réconciliation est indissociable de leur mise en œuvre. Voilà où se situent nos priorités et où la commission peut jouer un rôle actif et impartial pour faciliter la recherche et les discussions sur la mise en œuvre des traités et à bien d'autres égards.

En terminant, j'invite les sénateurs à venir visiter notre centre du savoir sur les traités, le centre Agowiidiwinan, situé à Winnipeg, dans le territoire visé par le Traité n° 1, afin d'admirer la beauté de l'endroit et d'apprendre auprès de nos aînés et de nos gardiens du savoir.

Meegwetch, merci beaucoup.

Le président : Commissaire Ross, je vous remercie.

Avant de passer aux questions, je tiens à rappeler à ceux et celles qui sont présents dans la salle de s'abstenir de se pencher trop près du microphone ou d'enlever leur oreillette pour parler.

Je vais commencer par une première question à la commissaire Ross. Vous en avez glissé un mot dans votre déclaration préliminaire, mais je vais vous poser la question à nouveau. À votre avis, y a-t-il des sujets prioritaires relativement à des traités et à des revendications particulières sur lesquels le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones pourrait se pencher? Dans l'affirmative, veuillez préciser lesquels.

Mme Ross : Je vous remercie de cette question.

La fonction et le rôle de la commission des traités, ainsi que le rôle que nous pouvons continuer à jouer dans la mise en œuvre des traités, notre mandat — je veux parler de notre mandat ici au Manitoba qui est, bien entendu, l'éducation, la recherche et la facilitation — font partie de ces priorités. Contrairement à notre organisation sœur, la Commission des traités de la Saskatchewan, nous ne sommes pas obligés de nous réunir autour d'une table de négociation. Nous jouons un rôle de facilitation, ce qui est plus discret. Compte tenu du rôle qui incombe aux différentes commissions, comment chacune peut-elle contribuer à faciliter le dialogue entre les différentes parties sur ces questions? Quelles sont les priorités du gouvernement? Quelles sont les priorités liées à la mise en œuvre des traités? Existe-t-il des organismes impartiaux qui pourraient nous aider à prendre des décisions concernant les traités? Il reste encore beaucoup de questions en suspens à cet égard. Il faut aborder l'aspect relationnel des traités, mais aussi les promesses précises de la Couronne et d'autres enjeux découlant du texte écrit du traité. Je pense qu'il y aurait beaucoup de recherche à faire sur la façon dont les traités sont mis en œuvre et sur ce dont le gouvernement a besoin pour faire avancer les choses positivement.

The Chair: Elder Bone, do you have anything you'd like to add?

Harry Bone, Elder, as an individual: No. I'll just stay silent for now. Thank you very much.

The Chair: Okay. Thank you.

Senator Arnot: Thank you for coming here. It's nice to see everybody.

Elder Bone reminded me that I met him quite some time ago. I don't know how he recognized me because my hair was jet black at the time, and so was his. It is nice to see you, and congratulations to the Treaty Relations Commission of Manitoba for the good work you're doing on education.

I'd like to find out more about how you build and expand the mandate. I know you have a role to facilitate. What's your idea about expanding your mandate? Have you put forward other ideas? I'm thinking, for instance, of monitoring the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, monitoring reconciliation in treaty territories in Manitoba and seeing the treaties implemented in the modern context. I'm just wondering if there are any other priorities that you are hoping to expand.

Your role in education is phenomenal, and congratulations on opening the treaty knowledge centre. I want to accept your invitation. Sometime, we'll get there, I'm sure.

Ms. Ross: Absolutely. Thank you for the question.

One of the issues that the Treaty Commission has in Manitoba is financial resources. Certainly, we have a limited budget in terms of the work we're able to do. We spend a considerable amount of it on education and looking for partnerships to be able to expand beyond what we've been doing for the last 10-plus years related to education.

On reconciliation and UNDRIP, we talk about those, but we also spend our time focusing on the fact that UNDRIP has said the treaties are already there. Sometimes UNDRIP can be used as a bit of a distraction away from getting to the substantive issues related to treaty. We have the confirmation that the treaties are significant and that they are an important area that needs to be looked at, so we tend to focus on UNDRIP. I think that speaks to perhaps the lack of understanding and awareness of what the treaties are all about. That's what's been happening since the treaties were entered into. People don't understand, so therefore, we tend to focus on other things. Now, we're focusing on reconciliation. While those are all important aspects, we still sidestep the issue of talking about treaties and what treaty

Le président : Monsieur Bone, avez-vous quelque chose à ajouter?

Harry Bone, aîné, à titre personnel : Non, je vais m'abstenir pour le moment. Merci beaucoup.

Le président : D'accord. Je vous remercie.

Le sénateur Arnot : Merci à tous de votre présence. C'est agréable de voir tout le monde.

M. Bone m'a rappelé que nous nous sommes déjà rencontrés dans le passé. Je me demande comment il a pu me reconnaître, puisque j'avais les cheveux noirs à l'époque, tout comme lui. Je suis content de vous voir et je félicite la Commission des relations découlant des traités du Manitoba pour son excellent travail d'éducation.

J'aimerais savoir comment vous établissez et élargissez votre mandat. Je sais que vous jouez un rôle de facilitation. Pourquoi voulez-vous élargir votre mandat? Avez-vous proposé d'autres idées? Je pense, par exemple, à la surveillance de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et à la surveillance des efforts de réconciliation dans les territoires manitobains visés par des traités pour vous assurer que les traités sont mis en œuvre dans un contexte moderne. J'aimerais simplement savoir s'il y a d'autres priorités que vous souhaitez élargir.

Votre rôle dans le domaine de l'éducation est fantastique, et je vous félicite pour l'inauguration de votre centre sur les traités. J'accepte volontiers votre invitation. Nous allons y aller un jour ou l'autre, j'en suis certain.

Mme Ross : Je l'espère aussi. Merci de votre question.

L'une des préoccupations de la commission des traités du Manitoba, c'est le financement. Nous avons un budget modeste qui nous oblige évidemment à restreindre nos activités. Nous consacrons une grande partie de nos ressources à l'éducation et à la recherche de partenaires afin d'élargir notre champ d'action au-delà de ce que nous faisons depuis 10 ans dans le domaine de l'éducation.

Nous discutons bien entendu de la réconciliation et de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, mais nous mettons surtout l'accent sur le fait que la déclaration affirme que les traités existent déjà. La déclaration peut parfois servir à détourner l'attention des enjeux fondamentaux liés aux traités. Comme nous avons la confirmation que les traités sont importants et qu'il s'agit d'un enjeu sur lequel il est primordial de nous pencher, nous avons tendance à focaliser sur la déclaration. Je pense que cela démontre un manque de compréhension et de sensibilisation à l'égard de l'essence même des traités. Il en a toujours été ainsi depuis la signature des traités. Comme les gens ne les comprennent pas, nous avons tendance à nous concentrer sur d'autres enjeux. Aujourd'hui,

implementation really means. I don't want to take away from those other issues, but I want to elevate the discussion and understanding about the treaties, and I think that's what really needs to happen.

People are slowly coming forward — certainly at the knowledge centre, and it's only been open for a month — and saying, "I don't know." The residential schools and what we're finding out has opened people's eyes, but people want action. People want to understand what that history is. We heard some discussion about Indigenous law. People want to know what that means. How do we change our society? How do we change the way we interact? I'm not talking about indigenizing, but if we look at that treaty nation-to-nation coexistence relationship, we have to talk about some of those big issues. The fact that we moved from the concept of land surrendered to land sharing changes the complete dynamic of how we relate to each other, and I think that's where we need to start focusing the conversation and not shy away from it — not put other initiatives out there to detract and take away from really talking about treaties.

Senator Arnot: Are you funded on an annual basis? What is your funding, and when does that come up? When do you get a chance to expand the funding?

Ms. Ross: We are funded on a five-year basis. I know that certainly our oversight is the Assembly of Manitoba Chiefs and Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada. Even moving those to longer-term relationships — when you're working in five-year segments, you have to worry about the funding, or you to worry about partnering so you can create other initiatives. It is a very small budget for the amount of work that the previous commissioners and I have been able to do so far. Going forward, I think there needs to be a more permanent commitment to the work of the Treaty Commissions.

Senator Arnot: Thank you.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you so much for your presentations. I had ten questions, and every time you said something else, I wanted to ask about that. The work you're doing is inspiring, and I think the lack of treaty education in our country is the foundation of the problems we have today. People don't understand our history and where land ownership comes from.

I know you're funded federally, and you're working on treaty implementation, which is definitely a partnership with the federal government, but it sounds like you have an excellent relationship with the province if they're willing to take your

nous mettons l'accent sur la réconciliation. Malgré l'importance de tous ces enjeux, nous continuons à éviter de parler des traités et de ce que signifie réellement leur mise en œuvre. Loin de moi l'idée de négliger les autres questions, mais je veux élargir le débat et favoriser la compréhension des traités. Je pense que c'est vraiment ce qui doit se produire.

Les gens commencent lentement à venir au centre du savoir, qui n'est ouvert que depuis quelques mois, et ils se rendent compte qu'ils ne sont pas au courant. L'histoire des pensionnats et tout ce que nous découvrons leur ont ouvert les yeux, mais ils veulent des mesures concrètes. Ils veulent comprendre toute cette histoire. Nous avons entendu des débats sur le droit autochtone. Les gens veulent savoir ce que cela signifie. Comment pouvons-nous changer notre société? Comment pouvons-nous changer notre manière d'interagir? Je ne parle pas d'autochtonisation, mais si nous examinons la relation de coexistence de nation à nation dont il est question dans les traités, nous devons aborder certains de ces enjeux importants. Le fait que nous soyons passés d'un concept de cession des terres à celui de partage des terres change toute la dynamique de nos relations les uns avec les autres. Je pense que ce doit être le point de départ du dialogue. Nous ne devons pas nous y soustraire en nous plongeant dans d'autres projets pour détourner notre attention du débat sur les traités.

Le sénateur Arnot : Recevez-vous un financement annuel? D'où provient votre financement et à quel moment le recevez-vous? Quand avez-vous l'occasion d'accroître ce financement?

Mme Ross : Nous sommes financés sur une base quinquennale. Je sais que l'Assemblée des chefs du Manitoba, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada ont un regard sur notre budget. Même si nous passons à ces relations à plus long terme, quand vous fonctionnez par périodes de cinq ans, vous devez chercher à créer des partenariats afin de pouvoir lancer d'autres initiatives. C'est un budget très modeste pour la somme de travail que mes prédécesseurs et moi-même avons accompli jusqu'à maintenant. Dorénavant, je pense qu'il doit y avoir un engagement financier plus durable à l'égard du travail des commissions sur les traités.

Le sénateur Arnot : Je vous remercie.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci beaucoup pour vos présentations. J'avais 10 questions à poser, et chaque fois que vous soulevez un nouveau point, je veux vous demander plus de détails. Le travail que vous accomplissez est inspirant et je pense que les problèmes que nous connaissons aujourd'hui découlent directement du manque de connaissances sur les traités. Les gens ne comprennent pas notre histoire ni l'origine de la propriété foncière.

Je sais que vous êtes financés par le gouvernement fédéral et que vous travaillez à la mise en œuvre des traités, ce qui équivaut certes à un partenariat avec le gouvernement fédéral, mais vous semblez entretenir une excellente relation avec la

curriculum and embed it in provincial curriculum. I'm really interested in how you managed that, because that's unique. It's really unique. Coming from my province of Alberta, I am very interested in how you did that and in the nature of the relationship that allowed you to have a special course on treaties for high school students. Can we take your course? Do you offer it online? I would love to take your course.

Ms. Ross: Thank you for that. Thank you for acknowledging the hard work of the commission.

Each of the commissioners prior to myself did the foundational work. I know that certainly Dennis White Bird worked at developing the materials, and we started small with Grade 5 and then expanded and expanded. What we did purposefully was tie it into the educational outcomes that the province requires. So it's an easy swap-out of certain issues, and it's teachable in every subject matter for every grade from kindergarten to Grade 12. You can easily swap things out. We know teachers are super busy and don't need any more work. It was meant to incorporate and make things easier for the teachers. It hasn't been mandatory, and it's still not mandatory. That is one of our priorities over the next couple of years.

We were able to build, and we were inclusive in bringing in those stakeholders like teacher societies and school boards. Everybody was brought in. It wasn't something we did and pushed, but it was very inclusive of the province, the federal government and all those agencies that are involved in delivery of treaty education. Then we brought it to the teachers to teach in the classrooms and did in a way that, I think, was inclusive and provided a very open and welcoming way of teaching treaty education.

Manitoba has its own history with respect to relations between First Nations people and non-First Nations people, so I think a large part of it was also disarming the fear people have and helping people understand that. We are booked up to two years now in advance to do the training, and so the Province of Manitoba has now become one of our partners. It's just a fantastic educational teaching system that we've been able to develop. We've been able to partner with them to provide some financial resources to support the training.

The schools want it. The schools have wanted this. We've been doing this since before 2015 when the Truth and Reconciliation Commission was going out and saying people have to understand treaty and Aboriginal rights. The schools were doing it, and I think it was a good acknowledgment of themselves as well that they understood the need for treaty education.

province, puisqu'elle est disposée à intégrer votre cours dans le programme provincial d'enseignement. Je suis vraiment curieuse de savoir comment vous avez réussi cet exploit, parce que c'est vraiment exceptionnel. Venant de l'Alberta, je suis très curieuse de savoir comment vous avez réussi à faire cela et à d'avoir plus de détails sur la nature de cette relation qui vous a permis de faire ajouter un cours spécial sur les traités pour les étudiants du secondaire. Pouvons-nous suivre votre cours? L'offrez-vous en ligne? J'adorerais suivre votre cours.

Mme Ross : Merci pour ce commentaire. Je vous remercie aussi de reconnaître le dur labeur accompli par la commission.

Ce sont mes prédécesseurs qui ont préparé le terrain. Dennis White Bird a participé à l'élaboration du matériel didactique. Nous avons commencé par implanter notre cours seulement au niveau de la 5^e année, puis nous n'avons cessé de le déployer. Ce que nous avons voulu faire, c'est le lier aux résultats scolaires exigés par la province. C'est donc un cours de remplacement de certaines matières et il peut s'intégrer à toutes les matières enseignées de la maternelle à la 12^e année. Vous pouvez facilement interchanger les sujets. Comme nous savons que les enseignants sont débordés, nous n'avons pas voulu alourdir leur charge de travail. Le cours a été conçu pour leur faciliter la tâche. Il n'a jamais été obligatoire et il ne l'est toujours pas. C'est l'une de nos priorités pour les prochaines années.

Nous avons réussi à bâtir ce cours de manière inclusive, en faisant participer une diversité d'intervenants comme les associations d'enseignants et les conseils scolaires. Ce n'est pas un cours que nous avons conçu et imposé, nous avons été très inclusifs en nous assurant la participation de la province, du gouvernement fédéral et des organismes qui offrent des cours sur les traités. Nous avons ensuite demandé aux enseignants de l'offrir à leurs élèves. Nous avons agi d'une manière très inclusive, je pense. C'est une façon très transparente et agréable d'enseigner les traités.

Le Manitoba a sa propre histoire de relations entre Autochtones et non-Autochtones. Je crois donc qu'une grande partie de notre travail vise à dissiper la peur des gens et à les aider à comprendre. Notre agenda de formation est rempli pour une période de deux ans. C'est pour cela que la province du Manitoba est devenue notre partenaire. C'est un merveilleux système d'enseignement que nous avons réussi à concevoir. Nous avons réussi à travailler en partenariat avec la province qui nous verse une partie des ressources financières pour la formation.

Les écoles veulent notre cours. C'est ce qu'elles voulaient. Nous avons amorcé ce travail bien avant que la Commission de vérité et réconciliation se mette à parler de la nécessité de sensibiliser les gens aux droits ancestraux et issus de traités, en 2015. Les écoles le faisaient déjà et je pense qu'elles avaient ainsi démontré qu'elles comprenaient la nécessité de donner un enseignement sur les traités.

Senator LaBoucane-Benson: I have a little bit of experience working with teachers and developing curriculum around historic trauma. What was your strategy in helping teachers feel safe in that space so they would feel like they could teach the content?

Ms. Ross: We looked to our elders. The elders are a very important part of providing that understanding. They provide the contextual aspect. It's a two-day training session, and the first part is just understanding and talking about the history of the First Nations people, and it's done through the voices of our elders. They're a big part of that teaching and training. I think if you sit with elders, you're going to feel comfortable almost immediately. The pedagogy — the way they teach — is very welcoming and makes you feel safe and want to understand. Absolutely, having elders as part of that has been a huge reason why I think we've been so successful.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

The Chair: Ms. Ross, what are the priorities of First Nations relating to treaty implementation, and how do these priorities differ between the First Nations in Manitoba?

Ms. Ross: In Manitoba, we have five different nations — linguistic groups — including the Dakota, who did not enter into the numbered treaties with the Crown. They certainly have different perspectives on that relationship with the Crown. For the First Nations people, I think the foundations are similar in terms of talking about Indigenous law and governance systems and what it was pre-treaty and how people related to each other. There are some commonalities in the relational aspect of treaties, whether it's the numbered treaties or treaties amongst First Nations themselves. It is getting back to those principles and to having those systems of governance recognized so that they can move forward and cut through some of the Western legal systems that are preventing a lot of that right now.

Senator Coyle: Thank you to our guests this evening, and thank you for the work you're doing. I, too, would love to take up your offer. The work that you're doing sounds very interesting but also extremely important. Congratulations to all of you for that work, including our gentleman who is remaining silent tonight.

I'm curious about so many things. I know you were here for our first presentation, and one of the things that Chief Prosper mentioned in that presentation was the creation of the independent centre for the resolution of specific claims. You're all in the treaty and claims business. He talked about wanting to incorporate Indigenous legal traditions and that expertise. Is that something that you have or you draw upon, the Indigenous legal traditional knowledge?

La sénatrice LaBoucane-Benson : J'ai travaillé brièvement avec des enseignants à l'élaboration de cours sur le traumatisme historique. Quelle a été votre stratégie pour aider les enseignants à se sentir suffisamment à l'aise dans ce contexte pour enseigner la matière?

Mme Ross : Nous nous sommes tournés vers nos aînés. Ils jouent un rôle très important pour faciliter cette compréhension. Ils fournissent le contexte. Il s'agit d'une formation de deux jours dont la première partie consiste uniquement à comprendre et à raconter l'histoire des Premières Nations, par l'entremise de nos aînés. Ces derniers jouent un rôle important dans cet enseignement et cette formation. Lorsque vous discutez avec des aînés, je pense que vous vous sentez tout de suite à l'aise. Ils ont une façon d'enseigner — une pédagogie — très bienveillante et rassurante et qui vous donne envie de comprendre. L'apport des aînés à ce projet est sans contredit ce qui explique son énorme succès.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je vous remercie.

Le président : Madame Ross, quelles sont les priorités des Premières Nations concernant la mise en œuvre des traités et, au Manitoba, en quoi ces priorités diffèrent-elles d'une Première Nation à l'autre?

Mme Ross : Au Manitoba, il y a cinq nations différentes — cinq groupes linguistiques —, dont les Dakotas qui n'ont pas conclu de traités numérotés avec la Couronne. Elles ont donc des points de vue divergents sur cette relation avec la Couronne. Je pense qu'elles s'appuient sur les mêmes bases quand elles parlent des systèmes de droit et de gouvernance autochtones et de ce qu'ils étaient avant les traités et des liens entre elles. Il y a des points communs dans l'aspect relationnel des traités, qu'il s'agisse des traités numérotés ou de ceux conclus entre les Premières Nations elles-mêmes. Cela nous ramène aux principes et à la reconnaissance de ces systèmes de gouvernance afin qu'ils puissent évoluer et se substituer à certains des systèmes juridiques occidentaux qui font actuellement obstacle à cela.

La sénatrice Coyle : Merci à nos invités de ce soir. Merci pour le travail que vous faites. J'adorerais, moi aussi, répondre à votre invitation. Le travail que vous accomplissez semble tellement intéressant et de la plus haute importance. Félicitations à vous tous pour ce travail, y compris au témoin qui est demeuré silencieux ce soir.

Il y a tellement de choses que je suis curieuse de savoir. Je sais que vous étiez ici quand le premier témoin a fait sa déclaration. L'une des choses dont a parlé le chef Prosper, c'est la création du centre indépendant pour le règlement des revendications particulières. Vous œuvrez tous dans le domaine des traités et des revendications. Il a dit qu'il voulait y incorporer des traditions juridiques autochtones et cette expertise. Vous êtes-vous déjà appuyé ou vous appuyez-vous actuellement sur ce savoir juridique traditionnel autochtone?

Ms. Ross: Yes, absolutely. We share an Elders Council, the Assembly of Manitoba Chiefs Elders Council. We also go to them for guidance and advice on how we do various things from our education, to research, to partnerships and such. We do rely a lot on our Elders Council, and our Elders Council represents the different linguistic groups within the province of Manitoba as well as the different treaty areas. They are all fluent speakers, they are all very aware of their culture and practices, and so they bring those to us. We ensure that we follow those protocols and those practices and that they're reflected in the work that we do.

Senator Coyle: That also includes specific knowledge on Indigenous legal traditions as well as other traditions?

Ms. Ross: Absolutely.

Senator Coyle: I know it's indigenous to the areas where you are, but is it something that could feed into this national effort that is going to have to draw on traditions from across the country?

Ms. Ross: We are reluctant to share our Elders, but absolutely. I think that if we're going to move in that way, we certainly have to look at the Indigenous law and understand what that means. It's not Canadian law as it applies to Indigenous peoples; it's not a tinkering of the Canadian law; it's Indigenous law separate and apart from those systems. And that's treaty. That's understanding those different systems, living and operating side-by-side and coexisting side-by-side. So, yes, absolutely, that's integral.

The Chair: Ms. Ross, you spoke about a recent treaty elder's publication. Could you please describe this publication and how this publication will contribute to public education on treaties?

Ms. Ross: Absolutely. I'll speak for a few minutes; I don't know if my friend wants to talk a little bit more about it.

Certainly, a big part of understanding the treaty relationship and what's been missing from understanding treaties is the focus on the written texts. What's been missing is that First Nations perspective. In Manitoba, former commissioner Dennis White Bird and Elder Bone went across the province of Manitoba to hear the voices of our elders, and they did that over a number of years. I'll turn to our elder to elaborate, since he was there firsthand.

Mr. Bone: Thank you very much for giving me a chance to say a few words. Thank you, senators.

I think it's important when we talk about the First Nations history that when the Treaty Commission was established in Manitoba some 20 years ago, we assembled some of the best academics in western Manitoba and professors who were dealing

Mme Ross : Oui, bien sûr. Nous avons un conseil des aînés, celui de l'Assemblée des chefs du Manitoba. Nous sollicitons ses conseils sur divers sujets, notamment en matière d'éducation, de recherche et de partenariats. Nous nous appuyons beaucoup sur notre conseil des aînés, dont les membres représentent les différents groupes linguistiques de la province du Manitoba ainsi que les différentes régions visées par les traités. Ils parlent tous couramment leur langue, ils ont une excellente connaissance de leur culture et de leurs pratiques et ils mettent tout cela à notre portée. Nous veillons à respecter ces protocoles et ces pratiques et à les appliquer dans notre travail.

La sénatrice Coyle : Est-ce que cela comprend également des connaissances particulières sur les traditions juridiques autochtones et d'autres traditions?

Mme Ross : Oui, bien sûr.

La sénatrice Coyle : Je sais que c'est propre aux régions où vous vivez, mais est-ce quelque chose qui pourrait être intégré à cet effort national qui devra tenir compte des traditions de partout au pays?

Mme Ross : Nous sommes réticents à partager nos aînés, mais pourquoi pas? Je pense que si nous nous engageons dans cette voie, nous allons certainement devoir examiner le droit autochtone et comprendre ce qu'il signifie. Ce n'est pas le droit canadien qui s'applique aux peuples autochtones; il ne s'agit pas d'un dérivé du droit canadien. C'est un droit autochtone à part entière, distinct des autres systèmes juridiques. Et c'est un traité. Il faut comprendre que ces différents systèmes existent et fonctionnent côte à côte. La réponse est oui, cela forme un tout.

Le président : Madame Ross, vous avez mentionné une récente publication sur les traités produite par des aînés. Pourriez-vous nous décrire cette publication et nous dire comment elle contribuera à éduquer le public sur les traités?

Mme Ross : Avec plaisir. Je vais vous en parler brièvement, mais mon ami voudra peut-être vous en parler plus longuement.

Il est certain que les textes écrits nous aident grandement à comprendre les relations découlant des traités et c'est justement ce qui nous manquait jusqu'à maintenant. Ce qui manque, c'est le point de vue des Premières Nations. L'ex-commissaire Dennis White Bird et l'aîné Bone ont passé plusieurs années à sillonner le Manitoba pour entendre les voix de nos aînés. Je vais maintenant laisser la parole à notre aîné qui a participé directement à cet exercice.

M. Bone : Je vous remercie sincèrement de me donner l'occasion de dire quelques mots. Merci, sénateurs et sénatrices.

Quand il est question de l'histoire des Premières Nations, je pense qu'il est important de dire qu'au moment de la création de la Commission des relations découlant des traités du Manitoba, il y a de cela une vingtaine d'années, nous avons réuni les

with land claims either on behalf of the government or on behalf of First Nations people. At the end of the day, they told us that our First Nations history has always been told from a different perspective, meaning the European, Western thought, and the English language. They simply told us that it's our turn to provide our perspective, our side, our languages, our ceremonies and the ways we do things.

That's what the academics were telling us, so we assembled some of the elders here in Manitoba and spoke in their five or six languages to make sure to understand the true sense of what our people's history is all about, including the Indigenous law that you are talking about and our traditions. We went to them and spoke in their languages to make sure of that. As a result of that, we published four volumes, a summary of it. I think what is important is the message that they provide. We do have a source of our history. We do have a source of who we are. We were here a long time before the Europeans arrived. We had our own customs, values and laws. I think what's important is to make sure that perspective is clear.

Thanks to the B.C. First Nations and the *Delgamuukw* case, the oral history part of it, the Federal Court of Appeal judgment came our way. The Chief Justice told us that the law in Canada is always interpreted from two sources, civil and common law. Now, Indigenous law is coming on the scene. That is what we heard from the previous panel discussions. What is Indigenous law? I think that's the challenge that we all have and that's the discussion that has to happen. This is part of what the commission has provided to you: that relationship, that dialogue to make sure that we have an opportunity to provide our source for who we are as people.

We did provide four volumes. Hopefully, most of you can get access to them, because we are quoted there in those passages. Thank you very much for that.

Ms. Ross: If you're interested, we can provide you with a copy of the four volumes. I think they would certainly be worthwhile.

To add to what Elder Bone was talking about, one of the other initiatives that we had undertaken was a post-secondary course on treaties, and that course was a four-year course. We just finished it last year. It was designed and delivered and accredited by the First Nations Elders Council at the Treaty Relations Commission. We had done work prior to that working with our current post-secondary institutions in Manitoba and came up against typical institutional-type issues related to accreditation and course control and course content control, so we decided we would just do it and we would deliver our own and show that it

meilleurs chercheurs de l'Ouest du Manitoba et des professeurs engagés dans le traitement des revendications territoriales au nom du gouvernement ou en celui des Premières Nations. En gros, ils nous ont dit que l'histoire de nos Premières Nations a toujours été racontée sous un angle différent, c'est-à-dire selon la pensée européenne, occidentale, de langue anglaise. Ils nous ont simplement dit que c'était maintenant à notre tour de présenter notre point de vue, notre expérience, nos langues, nos cérémonies et nos façons de faire les choses.

Voilà ce que nous ont dit les éminents chercheurs. Nous avons donc rassemblé quelques aînés du Manitoba et avons discuté dans les cinq ou six langues qu'ils parlaient afin d'être certains de bien comprendre le véritable sens de l'histoire de notre peuple, notamment le droit autochtone dont vous parlez et nos traditions. C'est pour cela que nous voulions qu'ils s'expriment dans leur propre langue. Par la suite, nous avons publié quatre volumes qui résument leurs témoignages. L'important, à mon avis, c'est le message qu'ils transmettent. Nous avons une source de notre histoire. Nous avons une source pour comprendre qui nous sommes. Nous occupons ce territoire bien avant l'arrivée des Européens. Nous avons nos propres coutumes, nos valeurs et nos lois. Je pense qu'il est important de bien comprendre cela.

Grâce aux Premières Nations de la Colombie-Britannique et à l'affaire *Delgamuukw*, qui mettait notamment en question les récits oraux, le jugement de la Cour d'appel fédérale nous a donné raison. Le juge en chef nous a dit que la loi au Canada est toujours interprétée en fonction de deux sources, le droit civil et la common law. Et voici que le droit autochtone entre en scène. C'est ce que nous ont expliqué les témoins précédents. Qu'est-ce que le droit autochtone? Tel est le défi que nous devons relever ensemble et la discussion que nous devons avoir. Cela fait partie de ce que la commission vous a fourni, c'est-à-dire cette relation, ce dialogue pour nous assurer que nous avons la possibilité de fournir notre source pour ce que nous sommes en tant que peuple.

Nous avons fourni quatre volumes. J'espère que la plupart d'entre vous y auront accès, parce que nous sommes cités dans ces passages. Merci beaucoup.

Mme Ross : Si cela vous intéresse, nous pouvons vous envoyer un exemplaire des quatre volumes. Ce serait certainement utile.

Pour ajouter à ce que disait l'aîné Bone, l'une des autres initiatives que nous avons lancées était un cours postsecondaire sur les traités, un cours de quatre ans. Nous l'avons terminé l'an dernier. Il a été conçu, mis en œuvre et agréé par le conseil des aînés des Premières Nations de la Commission des relations découlant des traités. Avant cela, nous avons travaillé avec nos établissements d'enseignement postsecondaire actuels au Manitoba, où nous nous étions heurtés à des problèmes typiques de type institutionnel liés à l'agrément et au contrôle des cours et de leur contenu. Nous avons donc décidé de le faire, de donner

could be done. We thought that was fantastic, so now we have done it for four years and we're evaluating it now to see how we can move forward with a course such as that.

Senator Greenwood: I don't really have a question for you, but I do have a couple of comments.

First of all, I just really want to commend you on the work that you've done. The documenting of oral stories, as you spoke about, is so important for those coming behind us. I can really understand why you would focus on education and research. We are all here on a journey to learn, but it's preparing for those coming behind us that is so important, starting with our children and educating those generations. I know my son, who is 26, thinks very differently about residential schools than I do. It's a very different reality for him. There are many things, I think, that we have to remember in doing this in this way.

It is also a strategy for addressing the kinds of interface — I always call it “interface of knowledge systems,” because we have our own systems of knowledge in all of its complexity, as do non-Indigenous peoples have their own systems of knowledge. When those come together, how do we find our pathway through that, and together, how do we find that pathway?

What you're saying really resonates with me, and I really wanted to commend you on that work. I think we should just get a bus, and a whole bunch of us will come to Winnipeg.

An Hon. Senator: You're close to the human rights museum also?

Ms. Ross: Yes.

Senator Martin: Thank you so much for your testimony this evening. Just from listening to Elder Bone's words, I can tell that you have just scratched the surface and there is so much more to hear and learn.

Education is absolutely key, so I have a quick question. When you're working with the teachers, is it through the Indigenous designated teachers in the school, or is it just any teacher? There is a wonderful group of teachers that are nationally organized. They teach social studies and history, and, perhaps, that might be a very interesting partner to get more teachers across Canada to do — in Manitoba, for one, but it could even go nationally. I think it is just a really great initiative. My question was regarding the teachers and how you work with them. It's with whomever is interested in taking it into their classrooms?

notre cours et de montrer que c'est possible. Nous avons trouvé cela fantastique. Alors nous l'avons donné pendant quatre ans et nous sommes en train de l'évaluer pour voir comment nous pouvons aller de l'avant avec un cours comme celui-là.

La sénatrice Greenwood : Je n'ai pas de question à vous poser, mais j'ai certaines observations à faire.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour le travail que vous avez accompli. Comme vous l'avez dit, la documentation des récits oraux, dont vous avez parlé, est très importante pour ceux qui viendront après nous. Je vois vraiment pourquoi vous vous concentrez sur l'éducation et la recherche. Nous sommes tous ici pour apprendre, mais c'est la préparation pour ceux qui nous suivront qui est si importante, à commencer par nos enfants et l'enseignement de ces générations. Je sais que mon fils, qui a 26 ans, ne partage pas du tout mon opinion au sujet des pensionnats indiens. C'est une réalité très différente pour lui. Il y a beaucoup de choses, je pense, qu'il ne faut pas oublier en adoptant cette façon de faire.

Il s'agit également d'une stratégie pour aborder le genre d'interface... je l'appelle toujours « interface des systèmes de savoir », parce que nous avons nos propres systèmes de savoir dans toute leur complexité, tout comme les peuples non autochtones ont les leurs. Lorsque ces éléments sont réunis, comment pouvons-nous, ensemble, trouver la voie à suivre?

Votre récit m'interpelle vraiment, et je tenais absolument à vous féliciter pour ce travail. Je pense que nous devrions simplement monter dans un autobus qui amènera un grand nombre d'entre nous à Winnipeg.

Une voix : Vous êtes près du musée pour les droits de la personne également?

Mme Ross : Oui.

La sénatrice Martin : Merci beaucoup de votre témoignage de ce soir. Juste à écouter le message de l'ainé Bone, je peux dire que vous venez d'effleurer la surface et qu'il y a beaucoup d'autres choses à entendre et à apprendre.

L'éducation est absolument essentielle. Alors j'ai une brève question. Lorsque vous travaillez avec des enseignants, est-ce par l'entremise des enseignants autochtones désignés dans l'école, ou de n'importe quel enseignant? Il y a un merveilleux groupe d'enseignants qui sont organisés à l'échelle nationale. Ils enseignent les sciences sociales et l'histoire et peut-être que ce groupe pourrait être un partenaire très intéressant pour amener plus d'enseignants de tout le Canada... au Manitoba, par exemple, mais peut-être même à l'échelle nationale. Je pense que c'est tout simplement une excellente initiative. Ma question concernait les enseignants et votre façon de travailler avec eux. C'est avec quiconque souhaite le présenter dans les salles de cours?

Ms. Ross: Absolutely. We work with all teachers, because we are all treaty people. We are all beneficiaries of treaties, albeit, some more than others, when we think of the treaty partners. But it's a shared history, and I think it's important that everybody understand what that shared history is, regardless of your background, whether you're of British descent — one of the original partners — or whether you're a newcomer to the country. All of that, I think, needs to be understood to move forward and to have those better relations.

We work with all subject matters. One of the issues that we've had is people tend to stick it in Indigenous history, and I think that the caution that I've always said is it's not Indigenous history but all of our history. The problem is that the Indigenous perspective has not been heard. The official history of Canada is that these are land surrender agreements, and so there's a different perspective to that, and that's why I said there's a difference between land surrender and land sharing agreements and how we coexist and work together.

We are certainly open to partnering with different organizations. We've had a partnership in the last year — speaking of Indigenous law — with McGill law school. Professor Aaron Mills reached out to us once we taught it and he learned about our post-secondary course with elders, and he's partnered with us to have an Indigenous law course with McGill. There are certainly opportunities to partner with different entities.

Senator Martin: Thank you.

Senator Sorensen: I am quite engaged in the tourism industry and Indigenous tourism in Alberta, and I'm hoping to get to the conference in Winnipeg, which might be my chance to come and see you. That being said, I am just really curious about the knowledge centre from a tourism perspective, because I do think it's crucial for the truth part of reconciliation. How are you, for lack of a better term, marketing it?

Ms. Ross: One of our neighbours is Travel Manitoba, so we have left it to Travel Manitoba and The Forks to do that marketing piece. We just go along and keep doing our work and opening it up to others to come in. Travel Manitoba is our next-door neighbour, and they've come over a couple of times and brought different journalists from across the country and internationally, as well, to be able to showcase the centre.

Senator Sorensen: The Indigenous Tourism Association of Canada is doing a fantastic job, as well. I'm hoping to get there for part of that conference.

Ms. Ross: Absolutely.

Mme Ross : Absolument. Nous travaillons avec tous les enseignants, parce que nous sommes tous visés par un traité. Nous sommes tous les bénéficiaires des traités, même si certains le sont plus que d'autres, lorsqu'on pense aux partenaires des traités. Mais il s'agit d'une histoire commune, et je pense qu'il est important que tout le monde comprenne ce qu'est cette histoire commune, peu importe ses antécédents, que l'on soit d'origine britannique — l'un des partenaires d'origine — ou un nouvel arrivant au pays. Je pense qu'il faut comprendre tout cela pour aller de l'avant pour créer de meilleures relations.

Nous travaillons sur tous les sujets. L'un des problèmes que nous avons eus, c'est que les gens ont tendance à inscrire cela dans l'histoire autochtone. Or la mise en garde que j'ai toujours faite, c'est qu'il ne s'agit pas de l'histoire autochtone, mais de notre histoire à tous. Le problème, c'est que la perspective autochtone n'a pas été entendue. L'histoire officielle du Canada, c'est qu'il s'agit d'accords de cession de terres, de sorte que la perspective est différente, et c'est pourquoi j'ai dit qu'il y a une distinction à faire entre cession de terres et accords de partage de terres, d'une part, et notre accord de coexistence et de concertation, de l'autre.

Nous sommes certainement ouverts à l'idée d'établir des partenariats avec différentes organisations. Au cours de la dernière année, nous avons un partenariat — parlant de droit autochtone — avec la Faculté de droit de McGill. Le professeur Aaron Mills a communiqué avec nous après que nous l'ayons enseigné et il a entendu parler de notre cours postsecondaire avec des aînés, et il s'est associé à nous pour offrir un cours de droit autochtone avec McGill. Il y a certainement des possibilités de partenariat avec différentes entités.

La sénatrice Martin : Merci.

La sénatrice Sorensen : Je suis très engagée dans l'industrie du tourisme et le tourisme autochtone en Alberta, et j'espère être à la conférence de Winnipeg, où j'aurai peut-être l'occasion de vous voir. Cela dit, je suis vraiment curieuse de connaître le centre du savoir pour la perspective touristique, parce que je pense que c'est essentiel pour la partie vérité de la réconciliation. Comment faites-vous, faute d'un meilleur terme, pour le commercialiser?

Mme Ross : L'un de nos voisins est Tourisme Manitoba. Nous avons laissé Tourisme Manitoba et The Forks le rôle de la commercialisation. Nous nous contentons de faire notre travail et de permettre à d'autres d'intervenir. Tourisme Manitoba est notre voisin d'à côté, et il est venu deux ou trois fois et a fait venir des journalistes de partout au pays et de l'étranger pour présenter le centre.

La sénatrice Sorensen : L'Association touristique autochtone du Canada fait également un travail fantastique. J'espère assister à une partie de cette conférence.

Mme Ross : Absolument.

The Chair: The time for this panel is now complete, and I wish to again thank Treaty Commissioner Ross, Ms. McKay and Elder Bone for joining us.

For our last panel, we will hear from the British Columbia Treaty Commission, Chief Commissioner Celeste Haldane; Commissioner Liseanne Forand; Sashia Leung, Director of Communications and Internal Relations; and Mark Smith, General Counsel and Director of Process. *Wela'lin*. Thank you to our witnesses for being here tonight.

Chief Commissioner Haldane will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session of approximately five minutes per senator. Due to time constraints, I ask everyone to please keep their exchanges brief. To avoid interrupting or cutting anyone off, I will hold this sign up when you have a minute left on your allocated time.

I now invite Chief Commissioner Haldane to give her opening remarks.

Celeste Haldane, Chief Commissioner, British Columbia Treaty Commission: Good day, everyone. [*Indigenous language spoken*], thank you, merci beaucoup, senators, for inviting us to testify and provide an update with regard to the treaty negotiation process in British Columbia. We are pleased to be testifying on the unceded lands of the Anishinaabe Algonquin territory.

The Treaty Commission is an independent body that oversees the treaty negotiations process in British Columbia. We facilitate the negotiations between First Nations, Canada and British Columbia, commonly referred to as “the parties.” We’re the only tripartite legal body to oversee reconciliation and are mandated to facilitate the modern treaty negotiations process between the parties, provide funding to First Nations in the negotiations process and provide public information and education.

In recent years, our mandate has been enhanced whereby, through the facilitation of modern treaties and modern treaty negotiations, we assist the parties to implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, the Truth and Reconciliation Commission’s 94 Calls to Action and First Nations title and rights.

By way of a snapshot, there are 29 modern treaties across Canada, eight in British Columbia, seven of which were negotiated through the made-in-B.C. treaty negotiations process.

Le président : Votre temps est maintenant écoulé, et je tiens à remercier encore une fois la commissaire aux traités, Mme Ross, ainsi que Mme McKay et l’ainé Bone, de s’être joints à nous.

Dans notre dernier groupe de témoins, nous entendrons la commissaire en chef de la Commission des traités de la Colombie-Britannique, Celeste Haldane; la commissaire Liseanne Forand; Sashia Leung, directrice des communications et des relations internes; et Mark Smith, avocat général et directeur de processus. *Wela'lin*. Merci à nos témoins d’être ici ce soir.

La commissaire en chef Haldane fera une déclaration préliminaire d’environ cinq minutes, qui sera suivie d’une période de questions et réponses d’environ cinq minutes par membre. En raison des contraintes de temps, je demande à tout le monde d’être bref. Pour éviter d’interrompre qui que ce soit, je lèverai cette affiche lorsqu’il vous restera une minute.

J’invite maintenant la commissaire en chef Haldane à faire sa déclaration préliminaire.

Celeste Haldane, commissaire en chef, Commission des traités de la Colombie-Britannique : Bonjour à tous. [*mots prononcés dans une langue autochtone*] Merci beaucoup de nous avoir invités à témoigner et à faire le point sur le processus de négociation des traités en Colombie-Britannique. Nous sommes heureux de témoigner sur les terres non cédées du territoire algonquin anishinabe.

La Commission des traités est un organisme indépendant qui supervise le processus de négociation des traités en Colombie-Britannique. Nous facilitons les négociations entre les Premières Nations, le Canada et la Colombie-Britannique, communément appelées « les parties ». Nous sommes le seul organisme juridique tripartite pour superviser la réconciliation et nous avons pour mandat de faciliter le processus de négociation des traités modernes entre les parties, de fournir du financement aux Premières Nations dans le processus de négociation et d’informer et d’éduquer le public.

Au cours des dernières années, notre mandat a été amélioré. En facilitant la recherche et la négociation de traités modernes, nous aidons les parties à mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, les 94 appels à l’action de la Commission de vérité et réconciliation et le titre et les droits des Premières Nations.

Pour vous donner un instantané, il existe 29 traités modernes au Canada; il y en a huit en Colombie-Britannique, dont sept ont été négociés dans le cadre du processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique.

Maa-Nulth First Nations, which represents five, will celebrate their twelfth anniversary. That consists of Huu-ay-aht, Ka:'yu:'k't'h', Che:k'tles7et'h', Toquaht, Uchucklesaht and Yuulu il ath. Tla'amin will celebrate their seventh anniversary. They were ratified in 2016. Tsawwassen First Nation will celebrate their fourteenth anniversary. They were ratified in 2009. Nisga'a Lisims government, ratified in 2000, will celebrate their twenty-third anniversary. That was the one negotiated outside of our made-in-B.C. treaty process.

With regard to innovations for reconciliation, we take this opportunity to recognize and applaud the federal government for the tremendous work undertaken to strengthen the relationship and shift the negotiations with First Nations in the B.C. treaty negotiations process. We are moving beyond the historic legacies of Crown denial and unilateralism to a new nation-to-nation relationship based on the recognition of rights, reconciliation, respect, cooperation and partnership.

I wanted to highlight some notable policy shifts that have transformed the negotiations process in British Columbia. For instance, there is the recognition and reconciliation of rights policy for treaty negotiations in British Columbia. We commonly refer to that as the RRR policy. It's contained in the handbook that we have handed out to everyone today, and it's the first policy that was co-developed between First Nations in the treaty negotiations process, British Columbia and Canada, and, of course, the Treaty Commission was involved to some extent. It also replaces the comprehensive claims policy as well as the inherent rights policy. It also has a provision for co-development of mandates among the three parties, which is a tremendous opportunity and a real advancement.

I also wanted to acknowledge the federal UN declaration legislation as well as the Province of British Columbia's UN declaration legislation.

Canada's collaborative self-government fiscal policy that was developed and brought to fruition in 2019 is, again, another significant policy shift when it comes to the renewed relationship between Indigenous peoples in our country and the federal government.

We also want to acknowledge the forgiving and reimbursing of loans in the comprehensive claims negotiation budget, which came out in 2019. This is a total \$1.4 billion investment into First Nation communities. In 2018, through Budget 2018, we moved to contribution-only funding. Previous to that, we had loan funding — First Nations would have to take out loans — in

Les Premières Nations Maa-nulth, qui célébreront leur 12^e anniversaire, en regroupent cinq : Huu-ay-aht, Ka:'yu:'k't'h', Che:k'tles7et'h', Toquaht, Uchucklesaht et Yuulu il ath. Les Tla'amin célébreront leur septième anniversaire. La ratification date de 2016. La Première Nation Tsawwassen célébrera son 14^e anniversaire. La ratification a eu lieu en 2009. Le gouvernement Nisga'a Lisims, dont la ratification remonte à 2000, célébrera son 23^e anniversaire. Il est issu de la seule négociation menée en dehors de notre processus de négociation des traités propre à la Colombie-Britannique.

En ce qui concerne les innovations pour la réconciliation, nous profitons de l'occasion pour féliciter le gouvernement fédéral pour le travail extraordinaire qu'il a accompli afin de resserrer la relation et de réorienter les négociations avec les Premières Nations dans le cadre du processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique. Nous allons au-delà de l'héritage historique du déni de la Couronne et de l'unilatéralisme pour établir une nouvelle relation de nation à nation fondée sur la reconnaissance des droits, la réconciliation, le respect, la coopération et le partenariat.

Je voulais souligner certains changements de politique notables qui ont transformé le processus de négociation en Colombie-Britannique. Par exemple, il y a la politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique. Elle se trouve dans le manuel que nous avons distribué à tout le monde aujourd'hui, et c'est la première politique élaborée conjointement entre les Premières Nations dans le cadre du processus de négociation des traités, la Colombie-Britannique et le Canada. Bien sûr, la Commission des traités y a joué un rôle. Elle remplace également la politique sur les revendications globales ainsi que la politique sur les droits inhérents. On y trouve également une disposition sur l'élaboration conjointe des mandats entre les trois parties, ce qui représente une occasion en or et un réel progrès.

Je tenais également à souligner la législation fédérale, ainsi que celle de la Colombie-Britannique sur la Déclaration des Nations unies.

La politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale qui a été élaborée et concrétisée en 2019 constitue, là aussi, un autre changement de politique important en ce qui concerne la relation renouvelée entre les peuples autochtones de notre pays et le gouvernement fédéral.

Rappelons également que le budget de négociation des revendications globales, qui date de 2019, prévoit la radiation et le remboursement des prêts. L'investissement total est de 1,4 milliard de dollars dans les communautés des Premières Nations. En 2018, avec le budget de 2018, nous sommes passés au financement par contributions seulement. Auparavant, nous

the amount of 80%, and 20% was contribution-only funding. We are now at 100% contribution funding.

Also in your handbook, there are a couple of other policies, which are the Principals' Accord on Transforming Treaty Negotiations, as well as our 94 Calls to Action.

We're really here to talk about the conditions that are right for success and the opportunities that we have in front of us. Given the fact that there has been substantial policy shifts that have transformed the negotiations process and expedited negotiations, we have the opportunity to conclude treaties in B.C. There are four tables representing eight Indian Act bands that can reach a negotiator's handshake in the next 12 months. They are Kitselas, Kitsumkalum, K'ómoks and Te'mexw Treaty Association, and Te'mexw is five nations negotiating together. They're a multi-nation community.

First Nations in B.C. have been strengthening their governance and capacity for over 30 years and are some of the most capable First Nations ready to implement self-governance. However, from our vantage point, the lack of a whole-of-government approach has been a barrier to success. We have seen, though, positive signals that the investment and political and senior public servants' attention required to conclude negotiations is a priority for the federal government. We also share the same insights with the province, so everyone knows that we continue to carry the message forward that there are tremendous opportunities to conclude treaties in British Columbia.

With the RRR policy supporting self-determination and self-government, it ensures modern treaties are adaptable living agreements and capable of renewal when necessary. The RRR policy explicitly states that negotiations are grounded in the recognition of Indigenous rights and title land and is a framework to implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

These treaties will be the most innovative agreements to date, will reflect the new RRR policy and the other policies that I've noted and will demonstrate the success of all the policy innovations. Concluding the mentioned negotiations will provide for a concrete realization of investment in negotiations and a new path forward for a stronger future for all Canadians.

Concluding these four treaties will undoubtedly establish a nation-to-nation relationship grounded in recognition and reconciliation and will enable a faster and effective closing for the next set of advanced negotiation tables. I raise that because

avons 80 % des prêts — les Premières Nations devaient contracter des prêts — et 20 % de contributions seulement. Nous sommes maintenant à 100 % de financement par contributions.

Vous trouverez également dans votre manuel quelques autres politiques, notamment l'Accord des parties relativement à la transformation de la négociation des traités, ainsi que nos 94 appels à l'action.

Nous sommes ici en fait pour parler des conditions propices au succès et des possibilités qui s'offrent à nous. Étant donné qu'il y a eu d'importants changements de politique qui ont transformé le processus de négociation et accéléré les négociations, nous avons la possibilité de conclure des traités en Colombie-Britannique. Il y a quatre tables représentant huit bandes assujetties à la Loi sur les Indiens qui peuvent parvenir à une entente de négociation au cours des 12 prochains mois. Il s'agit des Kitselas, des Kitsumkalum, des K'ómoks et de l'Association du Traité des Te'mexw. Les Te'mexw sont cinq nations qui négocient ensemble. Il s'agit d'une communauté plurinationale.

Les Premières Nations de la Colombie-Britannique renforcent leur gouvernance et leur capacité depuis plus de 30 ans et comptent parmi les Premières Nations les plus aptes à mettre en œuvre l'autonomie gouvernementale. Cependant, de notre point de vue, l'absence d'une approche pangouvernementale a constitué un obstacle. Nous avons quand même vu des signaux positifs indiquant que l'investissement et l'attention politique et celle des hauts fonctionnaires nécessaires pour conclure les négociations sont une priorité pour le gouvernement fédéral. Nous partageons également les mêmes perceptions avec la province, de sorte que tout le monde sait que nous continuons d'envoyer le message qu'il y a de formidables occasions de conclure des traités en Colombie-Britannique.

Grâce à la Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits, c'est-à-dire la politique RRD, qui appuie l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale, les traités modernes sont des accords évolutifs qui peuvent être renouvelés au besoin. La politique RRD énonce explicitement que les négociations sont fondées sur la reconnaissance des droits et des titres fonciers des Autochtones et constitue un cadre pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Ces traités seront les accords les plus novateurs à ce jour, refléteront la nouvelle politique RRD et les autres politiques que j'ai mentionnées et démontreront le succès de toutes les innovations en matière de politique. La conclusion des négociations susmentionnées permettra de réaliser concrètement l'investissement dans les négociations et de tracer une nouvelle voie vers un avenir meilleur pour tous les Canadiens.

La conclusion de ces quatre traités établira sans aucun doute une relation de nation à nation fondée sur la reconnaissance et la réconciliation et permettra une conclusion plus rapide et efficace pour la prochaine série de tables de négociation avancée. Je

this is important, as the last agreement to come to Ottawa was Tla'amin Nation, concluded in 2012 but not ratified by Parliament until 2016. We cannot see a long delay like this again. It creates challenges within the treaty negotiations process and the First Nations community. For example, First Nations key leaders and negotiators are retiring or nearing retirement, which could lead to a loss of community support, potential opposition and shifting strategies, resulting in stalled negotiations or a loss of the opportunity to have a treaty in that community. Loss of momentum at this time could be permanent given the significant generational change. As well, a delay, such as what transpired with Tla-amin, of any of the four closing tables will have lasting ripple effects and impact the next set of First Nations negotiation tables. Our message is that the momentum needs to continue, especially when treaties and agreements reach Ottawa.

We will continue to urge the entire federal family to understand the role in reconciliation and the role including modern treaties in B.C., and to implement the RRR policy. Where they see the opportunity to innovate and update their authorities to reflect a new nation-to-nation relationship, we encourage the federal government to do so.

When agreement cannot be reached, carve-out solutions can be an interim step to conclude treaties, where some departments and agencies have mandate challenges while protecting section 35 rights. But this is only when a First Nation agrees, and it must not be a forced option. A cautious warning must be given. When departments and agencies follow this model, they risk falling behind in reconciliation and relationship building, and it represents a missed opportunity for innovation. No progress means status quo, which is uncertainty for Canada, British Columbia, as well as the First Nations that have been negotiating for 30 years in the B.C. treaty negotiations process.

[Indigenous language spoken]. That concludes the treaty commission's testimony.

The Chair: Thank you, Chief Commissioner Haldane.

Before we go to questions, I'll remind everyone in the room to please refrain from leaning in too close to your microphone, or remove your earpiece when doing so. We will start question with our deputy chair, Senator Arnot.

Senator Arnot: I have a lot of questions.

soulève cette question parce que c'est important, puisque le dernier accord négocié à Ottawa était celui de la nation des Tla'amins, conclu en 2012, mais ratifié par le Parlement en 2016 seulement. Nous ne pouvons plus revoir d'aussi longs retards. Cela crée des problèmes dans le processus de négociation des traités et dans la communauté des Premières Nations. Par exemple, les principaux dirigeants et négociateurs des Premières Nations prennent leur retraite ou sont à la veille de le faire, ce qui pourrait déboucher sur une perte de l'appui de la communauté, un risque d'opposition et des stratégies changeantes, ce qui paralyserait les négociations ou ferait perdre la possibilité d'avoir un traité dans cette communauté. La perte d'élan à ce stade pourrait être permanente compte tenu de l'important changement générationnel. De plus, un retard, comme ce qui s'est produit avec les Tla'amins, de l'une ou l'autre des quatre tables de fermeture aura des effets d'entraînement durables et des répercussions sur la prochaine série de tables de négociation des Premières Nations. Notre message est que l'élan doit être maintenu, surtout lorsque les traités et les ententes arrivent à Ottawa.

Nous continuerons d'exhorter toute la famille fédérale à comprendre le rôle de la réconciliation et celui des traités modernes en Colombie-Britannique, et à mettre en œuvre la politique RRD. Lorsqu'il voit la possibilité d'innover et de mettre à jour ses pouvoirs pour refléter une nouvelle relation de nation à nation, nous encourageons le gouvernement fédéral à le faire.

Lorsqu'il est impossible d'en arriver à une entente, les solutions d'exclusion peuvent constituer une étape provisoire vers la conclusion de traités, là où certains ministères et organismes ont des défis à relever dans leur mandat tout en protégeant les droits garantis par l'article 35. Mais ce n'est que lorsqu'une Première Nation est d'accord, et cela ne doit pas être une option forcée. Une mise en garde prudente s'impose. En suivant ce modèle, les ministères et organismes risquent de prendre du retard dans la réconciliation et l'établissement de relations, et cela représente une occasion manquée d'innovation. L'absence de progrès signifie le statu quo, soit de l'incertitude pour le Canada, la Colombie-Britannique et les Premières Nations qui négocient depuis 30 ans dans le cadre du processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique.

[mots prononcés dans une langue autochtone] Voilà qui conclut le témoignage de la Commission des traités.

Le président : Merci, madame la commissaire en chef Haldane.

Avant de passer aux questions, je rappelle à tout le monde dans la salle de ne pas se pencher trop près de votre microphone ou de retirer votre oreillette. Nous allons commencer la période des questions avec notre vice-président, le sénateur Arnot.

Le sénateur Arnot : J'ai beaucoup de questions.

This is exciting news, and I see that you're doing cutting-edge work, new and modern treaties. The one treaty that is modern that wasn't in your process was the Nisga'a treaty. I know that was such a hallmark in Canada with Chief Gosnell. Tom Molloy from Saskatoon was the negotiator on that. I think it's cutting-edge work. Did that treaty help set a template for other discussions? I'm wondering how that worked. None of these treaties are exactly the same, so I'm curious to know.

You're implementing seven treaties, and you have 31 tabled. How easy is it, or what are the impediments for other First Nations to come to the table and start the treaty negotiations? How do you oversee 31 tables? It's all about timelines. One would think that if there's a template, a model, and it's successful, and now you're implementing seven, that you could speed up the timeline to implement.

Where does the Province of B.C. come in this process? How are they involved? Are there any shared jurisdictions, such as on education or anything?

You must have a huge budget. How do you cope with the demand that I'm sure is there? How do you manage that?

I commend you for the good work in setting this template. This kind of thing will allow First Nations people in Canada to come to play a rightful place in the Canadian state via this method. Congratulations.

Ms. Haldane: Thank you, senator. I appreciate the opportunity to be able to respond. I'm sure some of my colleagues will provide additional insights as well.

Nisga'a played an integral and important role for the treaty negotiations process. Of course, we never refer to anyone setting out a template, because every nation has unique needs, unique circumstances, sociopolitical circumstances, but they certainly set a high-water mark for British Columbia to advance a new relationship through a modern treaty negotiation process. I have deep respect for the work that Nisga'a have done in regard to not just negotiations but also the hard work of implementation. That's also where the rubber hits the road when it comes to the negotiations process.

Yes, there's a tremendous amount of demand. I'm very grateful that I have an excellent team that is able to provide that facilitation support.

We recognize and thank the federal government for the budget that we received to support the First Nations in the negotiations process, because most comes from the federal government. We appreciate that continued support.

C'est une excellente nouvelle, et je vois que vous faites du travail de pointe, des traités nouveaux et modernes. Le seul traité moderne qui ne faisait pas partie de votre processus est celui des Nisga'as. Je sais que c'était un monument au Canada, avec le chef Gosnell. Tom Molloy, de Saskatoon, était le négociateur. Je pense que c'est un travail de pointe. Ce traité a-t-il servi de modèle pour d'autres discussions? Je me demande comment cela fonctionnait. Aucun de ces traités n'est exactement le même, alors j'aimerais le savoir.

Vous mettez en œuvre sept traités, et vous en avez réservé 31. Dans quelle mesure est-il facile, ou quels sont les obstacles, pour les autres Premières Nations, de venir à la table et entamer les négociations? Comment supervisez-vous 31 tables? Tout est question d'échéancier. On pourrait penser que s'il y a un gabarit, un modèle, et que cela donne des résultats, et que vous en mettez sept autres en œuvre, vous pourriez accélérer la mise en œuvre.

Où la province de la Colombie-Britannique intervient-elle dans ce processus? Comment participe-t-elle? Y a-t-il des compétences partagées, par exemple en matière d'éducation?

Vous devez avoir un budget énorme. Comment répondez-vous à la demande qui, j'en suis sûr, existe? Comment gérez-vous cela?

Je vous félicite de l'excellent travail que vous avez fait pour établir ce gabarit. Ce genre de choses permettra aux membres des Premières Nations du Canada de prendre la place qui leur revient dans l'État canadien par cette méthode. Félicitations.

Mme Haldane : Merci, sénateur. Je suis heureuse de pouvoir répondre. Je suis certaine que certains de mes collègues vous livreront aussi leurs perceptions.

Les Nisga'as ont joué un rôle essentiel dans le processus de négociation des traités. Bien sûr, nous ne faisons jamais référence à l'établissement d'un gabarit, parce que chaque nation a des besoins et des circonstances qui lui sont propres, des circonstances sociopolitiques, mais elle fixe sûrement un point repère pour la Colombie-Britannique afin de faire progresser une nouvelle relation dans le cadre d'un processus moderne de négociation des traités. J'ai un profond respect pour le travail que les Nisga'as ont accompli, non seulement en ce qui concerne les négociations, mais aussi en ce qui concerne le dur travail de mise en œuvre. C'est aussi là que le bât blesse dans le processus de négociation.

Oui, la demande est énorme. Je suis très chanceuse de pouvoir compter sur une excellente équipe capable d'assurer ce soutien pour faciliter les choses.

Nous remercions le gouvernement fédéral pour le budget que nous avons reçu pour appuyer les Premières Nations dans le processus de négociation, parce que l'essentiel vient du gouvernement fédéral. Nous apprécions ce soutien continu.

Advancing those tables and looking at the fact that we have a diverse workload, we were able to manage internally with the skill sets of commissioners as well as staff, which makes my role somewhat easier, although there are certain things that keep me up at night, that's for sure.

With regard to how we envision it, with all of the policy changes starting in 2016 onwards, it has really created and reinvigorated negotiations. For instance, for some of those tables that may not have been participating actively in the treaty negotiations process for whatever their reasons were, we've seen a bit of an uptick in nations wanting to reengage in the negotiations process because it's become more flexible. It's nimbler through the RRR policy. The forgiveness of loans that came out of the budget was extremely helpful for those nations wanting to move forward. For some of those nations that were looking at other opportunities, whether litigation or pursuing other economic development opportunities, they've really taken a look and noticed that there are substantive changes to the treaty negotiations process in B.C.

One of the big changes out of the RRR policy is this whole notion of extinguishment or cede, release, surrender that we see, which for some nations wasn't really palatable, and rightly so, for their reasons. That has actually fallen away. That's no longer part of our policy. That's no longer part of the treaty relationship, because it should be based on mutual respect, cooperation, partnership — living, breathing relationships. That's what the RRR policy has afforded. Again, nations have reinvigorated their negotiations, have ramped up their negotiations, but also we've had one or two new entrants into our process.

Mark Smith, General Counsel and Director of Process, British Columbia Treaty Commission: I would like to add something to the senator's question, and it's about impediments.

One that still exists is the length of time and the cumbersome processes, federal processes, mandating processes, here in Ottawa. I think things are being done to address that, but it's still a very lengthy process. Commissioner Forand could speak to that, having worked here in Ottawa for many years.

I've heard the question about possible studies. One that we would suggest you consider would be one that takes a close look at the federal mandating processes, what is meant by "whole of government," and what is being done in that regard to make sure there is a whole-of-government approach to the mandating process to support the negotiations.

Senator Coyle: You picked up on the question I was going to ask, but I'll probe a little further.

En faisant avancer ces tables et en tenant compte du fait que nous avons une charge de travail diversifiée, nous avons pu gérer à l'interne avec les compétences des commissaires et du personnel, ce qui rend mon rôle un peu plus facile, malgré certaines choses qui m'empêchent de dormir la nuit, c'est sûr.

Pour ce qui est de la façon de voir la situation, avec tous les changements de politique depuis 2016, cela a vraiment créé et relancé les négociations. Par exemple, dans le cas de certaines de ces tables qui n'ont peut-être pas participé activement au processus de négociation des traités pour une raison ou pour une autre, nous avons constaté une légère augmentation du nombre de nations qui veulent reprendre le processus de négociation parce qu'il est devenu plus souple, avec la politique RRD. La radiation des prêts annoncée dans le budget a été extrêmement avantageuse pour les pays qui voulaient aller de l'avant. Certaines des nations qui envisageaient d'autres possibilités, comme le recours à la justice ou d'autres options de développement économique, ont vraiment examiné la situation et ont remarqué que des changements substantiels ont été apportés au processus de négociation des traités en Colombie-Britannique.

L'un des grands changements découlant de la politique RRD, c'est toute cette notion d'extinction ou de cession que nous voyons, ce qui, pour certaines nations, n'était pas vraiment acceptable, à juste titre, pour des raisons qui sont les leurs. En fait, ce n'est plus le cas. Cela ne fait plus partie de notre politique. Cela ne fait plus partie de la relation scellée par traité, parce que cela devrait être fondé sur le respect mutuel, la coopération, le partenariat — des relations vivantes. C'est ce que la politique RRD a permis. Encore une fois, les nations ont relancé leurs négociations, elles les ont accélérées, mais nous avons aussi eu un ou deux nouveaux venus dans notre processus.

Me Mark Smith, avocat général et directeur de processus, Commission des traités de la Colombie-Britannique : J'aimerais ajouter quelque chose à la question du sénateur au sujet des obstacles.

L'un des problèmes qui subsistent, c'est la longueur et la lourdeur des processus, des processus fédéraux, des processus de mandat, ici à Ottawa. On prend diverses mesures pour régler le problème, mais le processus est toujours très long. La commissaire Forand pourrait vous en parler, elle qui a travaillé à Ottawa pendant de nombreuses années.

J'ai entendu la question au sujet des études possibles. Nous vous suggérons d'examiner de près les processus de mandat fédéraux, ce qu'on entend par « pangouvernemental » et ce qu'on fait de ce côté-là pour appliquer une approche pangouvernementale du processus de mandat pour appuyer les négociations.

La sénatrice Coyle : Je m'apprêtais à poser la même question, mais je vais aller un peu plus loin.

Thank you all for being with us and for sharing your exciting experiences. It's encouraging to hear the progress that you've described, these substantial shifts in policy and innovations with the RRR policy that you've described. The implications of that for progress and for relationship changes the whole game the way you've described it.

I think I did hear, just as Senator Arnot did, and now Mr. Smith has reinforced, the two big stumbling blocks — and they're related — are the slow process, the delays and the stalled negotiations. I think that's what you said in your testimony. Even though there is a lot of stuff around this, the forgiveness of loans, the new policy, the new relation, all of that is really positive, but we have still got things stuck and not moving the way you would like them to.

I believe that's also related to the other comment you made, which Mr. Smith also reinforced, which is the concern that there's talk of a whole-of-government approach, but there isn't actually a whole-of-government approach. I'd like it if you could unpack a little bit more what that looks like in practical terms for you and what should it look like.

Mr. Smith: If I could, senator, I will give an example. There is a steering committee of federal departments that's made up of ADMs. We have appeared in front of it before. Rarely is there an actual ADM there. The last time we appeared there was only one from CIRNAC who typically chairs these meetings, and he did a really good job of bringing us in as guests, as witnesses. At that meeting, there were several key departments not even represented, and there were few actual ADMs there. Here on paper is a committee that's meant to help with the whole-of-government approach, but it was certainly not an enthusiastic committee and certainly not enthusiastic attendance.

Ms. Haldane: Department of Fisheries and Oceans would be a significant area that needs to have the whole-of-government approach reinforced. I understand that there has been some leadership changes, and we're hopeful and actually have seen some changes at the tables and in negotiations, so there seems to be that commitment. But that has been an impediment to the negotiations process, particularly for those nations that are on the West Coast, which are most, that rely on marine resources for food, social and ceremonial purposes. We need to have them at the table, and they have been absent for a number of years.

Senator Coyle: I am from the East Coast. I get it.

Liseanne Forand, Commissioner, British Columbia Treaty Commission: As someone who has come to this table later than my colleagues here who have many years of experience behind

Merci, tout le monde, d'être avec nous pour nous faire part de vos expériences stimulantes. Il est encourageant d'entendre parler des progrès que vous avez décrits, ces changements importants dans les politiques et les innovations avec la politique RRD que vous avez décrite. Les retombées de tout cela sur le progrès et les relations changent complètement tout le rapport de forces.

Je crois avoir entendu, tout comme le sénateur Arnot, et maintenant M. Smith l'ont souligné, que les grandes pierres d'achoppement — et elles sont reliées — sont la lenteur du processus, les retards et le blocage des négociations. Je pense que c'est ce que vous avez dit dans votre témoignage. Même s'il y a beaucoup de choses à dire à ce sujet, la radiation des prêts, la nouvelle politique, la nouvelle relation, tout cela est vraiment positif, mais nous sommes toujours coincés et nous n'avancions pas comme vous le souhaiteriez.

Je crois que c'est également lié à l'autre commentaire que vous avez fait, et que Me Smith a également souligné, à savoir qu'on parle d'une approche pangouvernementale, mais qu'il n'y a pas vraiment d'approche pangouvernementale. J'aimerais que vous nous expliquiez un peu plus à quoi cela ressemble concrètement pour vous et à quoi cela devrait ressembler.

Me Smith : Si vous me permettez, madame, je vais vous donner un exemple. Il existe un comité directeur des ministères fédéraux composé de sous-ministres adjoints, ou SMA, donc, devant lequel nous avons déjà comparu. Il est rare qu'un sous-ministre adjoint s'y présente. La dernière fois que nous avons comparu, il n'y en avait qu'un seul de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, c'est-à-dire RCAANC, qui préside habituellement ces réunions, et il a fait un excellent travail en nous invitant comme témoins. À cette réunion, plusieurs ministères clés n'étaient même pas représentés, et il y avait peu de sous-ministres adjoints. Sur papier, nous avons là un comité qui est censé contribuer à l'approche pangouvernementale, mais ce n'était certainement pas un comité enthousiaste et la participation n'était certainement pas enthousiaste.

Mme Haldane : Le ministère des Pêches et des Océans est un secteur important où il faudrait renforcer l'approche pangouvernementale. Je crois comprendre qu'il y a eu des changements au niveau de la direction, et nous avons bon espoir qu'il y en aura aussi aux tables de négociation. Il semble donc y avoir un engagement. Mais ce fut une entrave à la négociation, surtout pour les nations de la côte Ouest, qui comptent le plus sur les ressources marines pour leur alimentation, leur vie sociale et leurs rituels. Elles doivent prendre part aux discussions. Or, elles sont absentes depuis un certain nombre d'années.

La sénatrice Coyle : Je viens de la côte Est. Je comprends.

Liseanne Forand, commissaire, Commission des traités de la Colombie-Britannique : Moi qui arrive tardivement dans ces discussions, alors que mes collègues ont derrière eux de

them that I do not, it has really struck me that this process has been going on for 30 years. It's very promising right now. We all do feel a good sense of momentum, but still it's been going on for 30 years. At some of the tables I've participated, the same negotiator is there for the First Nation for 30 years. They have had children and grandchildren. Meanwhile, government negotiators have been changing annually. Every time there is an election, there is a six-month delay, or a new minister, a six-month delay. It gets to a point where these delays don't seem to mean anything anymore. As the chief commissioner said in her remarks, there is a generational change happening. If it's not possible to seize the opportunities that are before us, I think it will be more than a shame. It will be a disgrace, really.

As Mark was pointing out, the complexity of government is not the job of First Nations to solve. They've been at the table for 30 years. They have a continuing and ongoing and permanent commitment to the initiative that they're involved in. If it's complex on the other side, that is something for the other side to sort out and to get there. I don't think there is any argument that can be made, and frankly government departments don't make an argument to this, but 30 years, particularly where there are willing partners on the other side.

It's true that some tables are more difficult of the 31. They're not all on the cusp or on the threshold, but for the ones that are working hard at it — and we're hopeful in the case of the four tables that the chief commissioner mentioned — there is going to be a lot of heavy lifting to be done in government offices between now and the signature of the treaty.

The Chair: Ms. Haldane, what barriers affect the drafting of legislation to ratify modern treaties at the federal level?

Ms. Haldane: Senator, on the barriers, we need to look at our recent example, which is Tla'amin, and that took four years to ratify. A lot of that was political in nature, but if you don't have that political sign-off, it delays everything else. The issues that the community had faced with regard to the delay of the federal ratification — because that's the last ratification to happen. It goes to the First Nations to ratify first, and then the province ratifies through theirs, and then the federal government does. When you see significant challenges like that, a lot of nations that were in the process were actually doing a double take as to should we really be committed in this process if our partners across the way are not? I think there are ways to expedite back to a whole-of-government approach and to ensure that there are faster and smoother ratification processes. If there are things that come up, given the fact that these are partners working in cooperation, those discussions should be had immediately and not wait for other processes to unfold.

nombreuses années d'expérience que je n'ai pas, je suis vraiment frappée par le fait que le processus dure depuis 30 ans. La démarche est très prometteuse en ce moment. Nous avons tous le sentiment d'être sur une bonne lancée, mais les négociations durent tout de même depuis 30 ans. À certaines des tables auxquelles j'ai participé, les mêmes négociateurs représentent la Première Nation depuis 30 ans. Ils ont eu le temps d'avoir des enfants et des petits-enfants. Par contre, les négociateurs du gouvernement changent chaque année. Chaque fois qu'il y a des élections ou qu'un nouveau ministre arrive en poste, il y a un délai de six mois. On en arrive à un point où ces délais ne semblent plus vouloir dire grand-chose. Comme la commissaire en chef l'a dit dans ses observations, un changement de génération s'opère. S'il n'est pas possible de saisir les occasions qui se présentent, ce ne sera pas seulement une honte. Ce sera déshonorant.

Comme Mark Smith l'a souligné, il n'appartient pas aux Premières Nations de résoudre le problème qu'est la complexité gouvernementale. Leurs représentants sont là pour discuter depuis 30 ans. Leur engagement est constant et permanent à l'égard de l'initiative à laquelle ils participent. Si c'est complexe pour l'autre partie, c'est à elle de régler le problème. Je ne pense pas qu'il y ait quelque justification qu'on puisse avancer — et, à dire vrai, les ministères s'en abstiennent —, mais 30 ans, surtout lorsqu'il y a des partenaires bien disposés de l'autre côté...

Il est vrai que, parmi les 31 tables, certaines sont plus difficiles. Elles ne sont pas toutes sur le point d'aboutir à des résultats, mais dans les cas où on travaille fort — et nous espérons que ce sera le cas pour les quatre tables énumérées par la commissaire en chef —, il y aura beaucoup de travail à faire dans les bureaux du gouvernement d'ici la signature du traité.

Le président : Madame Haldane, quels sont les obstacles qui nuisent à la rédaction des lois portant ratification des traités modernes au niveau fédéral?

Mme Haldane : Sénateur, à propos des obstacles, nous devons examiner un exemple récent, celui des Tlaamins. Il a fallu quatre ans pour ratifier le traité. Les obstacles sont en grande partie d'ordre politique, mais si l'approbation politique n'est pas là, tout le reste est retardé. Les problèmes auxquels la communauté a dû faire face parce que la ratification a tardé... C'est le dernier traité qui ait été ratifié. Le traité est d'abord soumis aux Premières Nations pour ratification, puis la province le ratifie et c'est le gouvernement fédéral qui ferme la marche. Devant des difficultés aussi importantes, beaucoup de nations se sont demandé si elles devaient vraiment s'engager dans le processus si les autres parties ne le faisaient pas. Selon moi, il y a moyen de revenir rapidement à une approche pangouvernementale et d'accélérer et de faciliter les processus de ratification. Si des problèmes surgissent, les discussions devraient avoir lieu immédiatement, puisque les parties coopèrent. Inutile d'attendre que d'autres processus se déroulent.

Senator Hartling: I am very intrigued. You are so inspiring with what you've been doing, and you have a lot of courage and have been so positive about the federal government. I have to say that's commendable.

I heard you say very clearly, and I think you touched on that with what you said, Senator Coyle, that the debt is detrimental when there are these long, slow processes, and you're afraid of that. I can tell. You're saying that here and in your point about the whole of government. For this committee, is there something else that you can recommend to us that we might do to help ensure that the processes are quickened or things we can study to look at it? Because probably it's not just your community in B.C. but there are other provinces and territories that are having these same kinds of things. We have heard some of this before. Is there anything else you might recommend to us that we might take a look into?

Ms. Haldane: I will pick up on my colleague Mark's point with regard to studies. Again, looking at and focusing on federal processes and a close look at the whole-of-government approach and is enough being done to ensure that these negotiations are moving forward, but also reinforcing how important the commitment is to making progress, the commitment from the top around reconciliation and advancing the relationship and repairing the relationship with Indigenous peoples is of utmost importance. I think that because of the whole of government, everyone has a responsibility in reconciliation. Everyone will have a responsibility ensuring that modern treaties are successfully negotiated and concluded, as well as implemented. There is still a role in implementation.

I think part of this could be looking at areas around the whole co-development of mandates, but more particularly looking at co-management, co-decision making, because I think some of the discussion around the fettering of discretion or ministerial discretion that we find in legislation for some departments is quite scary, and continuing to push them along that — they're vacating jurisdiction not in a void but the fact that you have a self-governing nation that's going to be taking up that jurisdiction. That's what self-determination is. That's what self-government is about.

If we have antiquated authorities that are not meeting the current needs of both the federal government and the implementing or the modern treaty First Nation, then that needs to be reviewed. I think there are some really good vantage points the committee would be able to look at with regard to, is this working? Is enough being done? Just continue to push forward that messaging that we require everyone to be, as we say, paddling in the canoe together, which is on our pins.

La sénatrice Hartling : Je suis très intriguée. Votre action est une telle source d'inspiration. Vous avez beaucoup de courage et vous avez adopté une attitude très constructive à l'égard du gouvernement fédéral. C'est louable.

Je vous ai entendu dire très clairement, et je crois que vous avez effleuré le sujet, sénatrice Coyle, que la dette est préjudiciable lorsque les processus sont longs et lents. Cela vous inspire des craintes. Je peux le voir. C'est ce que vous dites au comité et dans votre argument au sujet de l'approche pangouvernementale. Y a-t-il autre chose que vous pourriez recommander au comité et que nous pourrions faire pour accélérer les processus ou étudier d'autres éléments? Votre communauté, en Colombie-Britannique, n'est probablement pas la seule qui éprouve les mêmes difficultés. Le même genre de chose doit arriver dans d'autres provinces et territoires. Nous en avons déjà entendu parler. Y a-t-il autre chose que vous pourriez nous recommander et que nous pourrions examiner?

Mme Haldane : Je vais revenir sur ce que disait mon collègue Mark Smith au sujet des études. Il est de la plus haute importance de s'intéresser aux processus fédéraux, d'y mettre l'accent et d'examiner de près l'approche pangouvernementale, de veiller à ce qu'on en fasse assez pour faire avancer les négociations. Mais il faut également insister sur l'importance de l'engagement à progresser, de l'engagement des plus hauts échelons à assurer la réconciliation, à promouvoir la relation et à assainir la relation avec les peuples autochtones. Parce que c'est une démarche pangouvernementale, tous ont une responsabilité à l'égard de la réconciliation. Il incombe à tous de garantir la négociation fructueuse, la conclusion et la mise en œuvre de traités modernes. Il y a toujours un rôle à assumer dans la mise en œuvre.

Il serait possible d'envisager des possibilités comme l'élaboration conjointe de mandats, mais aussi, plus particulièrement, la cogestion et la prise de décisions conjointe, car une partie de la discussion sur la limitation du pouvoir discrétionnaire ou de la latitude ministérielle prévus dans la loi pour certains ministères, et continuer à pousser en ce sens... Ils doivent céder un pouvoir non pour qu'il disparaisse, mais pour qu'une nation autonome l'assume. C'est à cela que riment l'autodétermination, l'autonomie gouvernementale.

S'il existe des pouvoirs désuets qui ne correspondent pas aux besoins actuels du gouvernement fédéral, de la mise en œuvre et de la Première Nation signataire d'un traité moderne, il faut les revoir. Le comité pourrait profiter de sa position privilégiée pour se demander si tel élément fonctionne, si on en fait suffisamment. Que le comité continue simplement à insister sur ce message : tous doivent ramer dans la même direction, comme nous le disons, en comptant sur nos propres moyens.

Ms. Forand: Just to add to what the chief commissioner said, the question of co-management of natural resources and shared decision making, as Chief Commissioner Haldane was suggesting, is really a key area in a lot of these for the federal government. The province has other interests that are in the same area but in their own way. It's a key area in a lot of these treaties, and there is some innovative thinking that is going on at the tables. Personally, I believe it is one of the most innovative areas of public policy today. I encourage young public servants to get involved in this because it's the way of the future. You can stall now, but eventually — It's quite exciting, and it's a really positive development to see communities getting engaged and involved, and these treaties can really make a huge difference over time. If the committee had a specific area that you were looking at, something like that in terms of what's being done around the world in these areas, what are the possibilities and what do some academics say about how shared decision-making can be not scary but effective with willing partners.

Mr. Smith: I would like to add to what was just said. Indeed, it is a very exciting time, but most of the innovative stuff right now is coming from the province and from the First Nations. There is a key chapter that's going to set the tone for the future of shared decision-making, and the committee should be aware of that. Right now, the federal government is very slow to respond to that. It's been in the works for a few years. Although the federal government has done a lot of really great things, it's been very slow and almost silent on this front. We're getting close to the end where we do need a response from the federal government — hopefully a supportive one — to be part of that treaty. Thank you.

The Chair: Thank you for that.

Senator Martin: First of all, congratulations on your thirtieth anniversary. It is a very impressive report.

In this report, it says that one of the challenges to concluding agreements is the slowness to implement change, particularly where departments require policy reviews of new proposals that have been struck in review for years. So even when there is political will by government, proposals get stuck in prolonged policy reviews. You've already articulated how slow and how frustrating it is to have the government come to the table prepared, but can you give an example of a proposal that has been stuck? And when we say "years," how many years are we talking?

Ms. Haldane: I can give two examples.

One would be a chapter on migratory birds. It was in review for eight years, I think. Now they are finally coming to the table on closing tables. On that, from our vantage point as an independent body, we look at that and go, "Well, one, I don't

Mme Forand : Pour renchérir sur les propos de la commissaire en chef Haldane, je dirai que la cogestion des ressources naturelles et la prise de décisions conjointe sont une question clé dans bien des cas pour le gouvernement fédéral. La province a d'autres intérêts du même ordre, mais elle les aborde à sa façon. C'est un élément clé de bon nombre de ces traités, et des idées neuves sont proposées aux tables de négociation. Pour ma part, je crois que c'est l'un des domaines de politique d'intérêt public les plus novateurs aujourd'hui. J'encourage les jeunes fonctionnaires à s'engager de ce côté, car c'est la voie de l'avenir. Vous pouvez essayer d'atermoyer maintenant, mais un jour ou l'autre... C'est passionnant. Il est très encourageant de voir des communautés s'engager et participer, et ces traités peuvent vraiment avoir une influence énorme au fil du temps. S'il est un point précis que le comité doit étudier, en tenant compte de ce qui se fait ailleurs dans le monde, ce sont les possibilités qui s'offrent, ce sont les opinions de certains universitaires, qui estiment que la prise de décisions conjointe n'a rien d'effrayant, mais qu'elle est au contraire efficace lorsque les parties en cause sont bien disposées.

Me Smith : Je voudrais ajouter quelque chose à ce sujet. Il est vrai que l'époque est passionnante, mais la plupart des innovations viennent de la province et des Premières Nations. Un chapitre clé va donner le ton pour l'avenir de la prise de décisions conjointe, et le comité doit en être conscient. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral tarde beaucoup à réagir. Cela se prépare depuis quelques années. Bien que le gouvernement fédéral ait fait beaucoup de très bonnes choses, il a été très lent et presque silencieux sur ce front. Le moment approche où il nous faudra une réponse du gouvernement fédéral — qui, espérons-le, sera d'accord — si nous voulons que le traité en tienne compte. Merci.

Le président : Merci.

La sénatrice Martin : Tout d'abord, félicitations pour votre 30^e anniversaire. C'est un rapport très impressionnant.

Le rapport dit qu'une des difficultés qui font obstacle à la conclusion d'ententes est la lenteur de la mise en œuvre des changements, surtout lorsque les ministères exigent un examen de la politique qui sous-tend de nouvelles propositions et que cet examen s'étire sur des années. Donc, même si le gouvernement a la volonté politique d'agir, les propositions restent bloquées dans un examen prolongé des politiques. Vous avez déjà expliqué à quel point le gouvernement met du temps à se préparer, à quel point c'est exaspérant, mais pouvez-vous donner un exemple d'une proposition qui a été ainsi bloquée? Et quand on parle d'« années », de combien d'années s'agit-il?

Mme Haldane : Je peux donner deux exemples.

Le premier concerne un chapitre sur les oiseaux migrateurs. Je crois qu'il a fait l'objet d'un examen pendant huit ans. Maintenant, les représentants de l'État arrivent enfin à la table de négociation pour conclure. Notre point de vue d'organisme

understand why that's even happening, but two, just that inertia to innovate and make change is really a veto on reconciliation." Departments need to be looking around to their other colleagues that have been innovative.

There is another one — and I'm not going to belabour this point too much — but it's the Department of Fisheries and Oceans. For the longest time, they were in reviews and weren't able to have any negotiation discussions. I think that was seven years. Then we're still having challenges with bringing them to the table now. I mentioned one of the nations, K'ómoks, has actually moved forward with a carve-out, which isn't great for the federal government because fish is probably one of the main reasons as to why the federal government would want to engage in treaty negotiations in British Columbia — fisheries and marine resources. It is challenging just seeing that inertia again, as well as the protracted reviews and lengthy policy reviews, which I don't believe really serve that much of a purpose. It has slowed down the negotiation and progress, and it has allowed for the stalling of negotiations at particular tables. These are integral chapters and resources that need to be looked at.

Back to Liseanne's point, as Indigenous nations that are moving toward being self-governing, they need to have the mechanisms to have those discussions and negotiations while again moving forward toward co-management and co-decision-making. If you're seeing that kind of unwillingness to come to the table around policy reviews, I think there are going to be challenges as they move forward in their relationship and partnership around co-managing and co-decision-making.

The Chair: Thank you for that.

The time for this panel is now complete. I wish to again thank Chief Commissioner Haldane, Commissioner Forand, Ms. Leung and Mr. Smith for joining us today.

(The committee adjourned.)

indépendant? Nous nous demandons : « Pour commencer, il est difficile de comprendre pourquoi cela se produit. Et deuxièmement, cette inertie, lorsqu'il s'agit d'innover et d'apporter des changements, empêche toute réconciliation. » Les ministères doivent s'inspirer de leurs collègues qui savent innover.

Voici un autre exemple, mais je ne vais pas trop insister. Il s'agit du ministère des Pêches et des Océans. Pendant très longtemps, il s'est livré à des examens et n'était pas en mesure de négocier. Je crois que cela a duré sept ans. Et nous avons toujours du mal à faire venir ses représentants à la table pour négocier. J'ai dit qu'une des nations, celle des K'ómoks, a proposé une exclusion. Ce qui n'est pas extraordinaire pour le gouvernement fédéral, puisque le poisson est probablement l'une des principales raisons pour lesquelles il peut vouloir négocier des traités en Colombie-Britannique — les pêches et les ressources marines. Il est pénible de voir de nouveau la même inertie, des examens prolongés de la politique qui, selon moi, ne servent pas à grand-chose. Cela a ralenti la négociation et le progrès et permis de faire traîner la négociation à certaines tables. Ce sont des chapitres essentiels et des ressources qu'il faut examiner.

Pour revenir à ce que disait Liseanne Forand, les nations autochtones qui cheminent vers l'autonomie gouvernementale doivent avoir les mécanismes nécessaires pour tenir ces discussions et mener ces négociations tout en allant de l'avant avec la cogestion et la prise de décisions conjointe. À constater ce genre de refus de discuter sous prétexte d'examens de la politique, je me dis qu'il y aura des embûches dans les relations et le partenariat relativement à la cogestion et à la prise de décisions conjointe.

Le président : Merci.

La période prévue pour le groupe de témoins est maintenant terminée. Je remercie encore une fois la commissaire en chef Haldane, la commissaire Forand, Mme Leung et Me Smith de s'être joints à nous.

(La séance est levée.)